

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

**Sommaire :** — Enigme. — FEUILLETON :  
Un omnibus maritime. — A propos de  
bottes. — Souvenirs des guerres maritimes  
de la Révolution et de l'Empire ; Lejoille.  
— **CRITIQUE :** Du style judiciaire. — Extrait  
du message du Président des Etats-Unis.  
— Variétés. — Histoire de la semaine.

POUR LA REVUE CANADIENNE.

## 21. — Enigme.

Je suis un mot sans origine,  
Sans dérivés et sans racine.  
Je ne suis ni verbe ni nom,  
Point un adverbe, et pas même un pronom.  
Je brille par mon énergie,  
De toutes voyelles privé,  
Banni du style relevé,  
On m'admire dans la comédie  
Et jamais dans la tragédie.  
Mon ton est brusque, il interdit ;  
Dès que j'ordonne, on m'obéit.

[Le mot de cette énigme au prochain numéro.]

Le mot de l'énigme 19<sup>ème</sup> insérée dans le numéro  
précédent est "Papier," et celui de l'énigme 20<sup>ème</sup>  
insérée dans le même numéro, est "muscatum."

## FEUILLETON.

### Un omnibus maritime.

Le moment du départ d'une diligence à terre est sans doute une chose curieuse ; mais qu'est-ce en comparaison de celui qui précède le départ d'un paquebot ? Dans une diligence bien suspendue, on va rouler doucement sur une route pavée et sablée, sans que le moindre accident vienne interrompre la monotonie du voyage, tandis que, sur mer, que d'événemens imprévus, que de sensations diverses ! Et, quoiqu'en disent les poètes, la plaine liquide est souvent bien rahoiteuse.

D'abord, plusieurs chaloupes accostent le navire, chargées de troupes ; les soldats sont bien logés, le gaillard d'avant est le lieu de leur bivouac. Mais voilà vingt petites barques qui arrivent remplies de monde et de bagages ; ce sont les passagers du gaillard d'arrière, et ceux-ci sont plus difficiles à contenter.

Un grand monsieur, portant moustaches, ayant des éperons et la redingote bien croisée sur la poitrine, s'élança sur le pont comme s'il montait à l'assaut ; à son air franc et décidé, à son salut aisé, il est facile de reconnaître qu'il n'en est pas à sa première campagne sur mer, et l'on peut en conclure que c'est un militaire ; autrement, en lui voyant des moustaches et des éperons, on aurait pu le prendre pour un négociant ruiné se rendant à Alger pour refaire sa fortune, ou pour un magistrat qui va prendre possession d'un siège, enfin pour un abbé qui prétend à la place de préfet apostolique, car on saura qu'il est d'usage en Afrique de se donner l'air de ceux pour lesquels cette marque distinctive est un honneur.

Derrière notre officier, une jeune dame cherche à gravir l'échelle de commandement ; mais, au lieu de se servir de tire-veilles qui doivent la conduire dans son ascension, ses

mains sont occupées à tenir des colifichets. Un mouvement du navire se fait sentir ; notre Parisienne (car à sa coquetterie on l'a devinée) fait un faux pas ; elle va tomber à la mer, lorsque quelqu'un la retient assez à temps pour lui éviter une chute complète, mais pas assez malheureusement pour une vieille dame qui, debout au pied de l'escalier, attendait son tour pour monter, et qui reçoit en partie le poids du corps de la jeune dame ; du coup elle va tomber elle-même sur un troisième personnage ; celui-ci en entraîne un quatrième, et tout est confusion dans le canot.

— Ah ! mon Dieu ! s'écria la jeune dame, remise de sa frayeur, voilà un escalier bien incommode ! — Paignez-vous donc, reprend aigrement la vieille, quand c'est vous qui avez fait tout le mal ! a-t-on jamais monté un escalier de bord comme celui d'un appartement ? Aussi, par votre maladresse, voilà un chapeau perdu. — Il avait fait son temps, répond lestement notre Parisienne.

— C'est bon, c'est bon, on ne demande pas votre avis là-dessus. Mais où est donc le capitaine du bord ? — Madame, qu'y a-t-il pour votre service, répond celui-ci ? — Eh ! monsieur, veuillez me dire où est ma chambre ? — Attendez un moment, madame, on s'occupera de vous loger. — Mais, voyez donc, monsieur, dans quel état je suis, et ce pauvre Mimi qui a failli être écrasé, pauvre ami ! Mais je ne vois pas Azor ; Julie, cherchez donc Azor et n'oubliez pas la cage au perroquet. Ah ! quelle odeur ! je n'en puis plus, vite mon flacon ; mais cette odeur, d'où vient-elle, monsieur le capitaine ? — C'est celle du charbon. — Et cette vilaine fumée, ne pourriez-vous pas l'empêcher ? — C'est impossible, madame, nos fourneaux restent toujours allumés en route ; mais ce sont de légers inconvéniens qui diminueront une fois que le bâtiment sera en marche. — En ce cas, je ne puis pas rester ainsi sur le pont. — Eh bien ! madame, veuillez suivre le lieutenant : il vous fera connaître votre couchette.

— Aurons-nous beau temps, capitaine ? demande un petit jeune homme à cheveux blonds à la benjamin, des besicles, la barbe à la jeune France et un costume à l'avenant. — Le temps n'est pas sûr, et la traversée s'en ressentira peut-être. — Ah ! tant mieux ! — Comment tant mieux ! — C'est que je suis venu en mer pour chercher des émotions ; il n'y a plus rien à faire à Paris, on y meurt d'ennui ; pas la plus petite émeute, et je voudrais voir une tempête.

— C'est une horreur, monsieur le capitaine, on ne se joue pas ainsi d'une femme de ma sorte, dit la vieille dame que l'on connaît déjà, laquelle repartit furieuse sur le pont, suivie de son chat, de son chien et de son perroquet, sans oublier Julie, sa femme de chambre, qui fait chorus avec sa maîtresse. — Qu'est-ce encore, madame ? demande le capitaine, étonné de l'algarrade ; avez-vous donc tant à vous plaindre, et en quoi a-t-on pu manquer aux égards qu'on vous doit ? — Il s'agit bien d'égards ; je vous dis que c'est une horreur ! — Vous me surprenez étrangement ; c'est la première fois qu'à bord de pareilles plaintes ont lieu, et mon lieutenant... — Est un impertinent qui veut me forcer à

coucher dans une chambre d'hommes. — Ah ! j'y suis, dit en riant le capitaine, vous vouliez une cabine séparée ; mais il n'y en a pas de libre, et votre position à bord ne vous y donne pas droit ; ainsi je vous conseille de prendre ce qu'on vous offre ; d'ailleurs, d'autres dames se contentent des couchettes qui sont dans le carré commun. Quant à cela, on a dû établir ainsi les couchettes pour profiter du peu d'espace dont on peut disposer à bord ; au surplus, madame, d'autres occupations réclament mes soins, et nous allons partir.

Le paquebot est en marche ; ses machines luttent avec peine contre une forte brise, la mer est houleuse.

— Capitaine, capitaine ! votre bâtiment fait eau de toutes parts, dit un individu qui accourt tout effaré. — Comment ! le bâtiment fait de l'eau ! il vient d'être radoubé. — Mais voyez, le pont est tout mouillé, ma chaussure est dans l'état le plus déplorable, et je suis inondé. En effet, notre particulier vient de recevoir des éclaboussures d'une lame.

— Au feu ! au feu ! — Qu'est-ce encore ? demande le capitaine.

Les passagers effrayés sortent de leurs chambres, les uns coiffés de nuit, les autres à demi vêtus, les femmes dans un désordre de toilette qui n'a rien de bien séduisant, mais que la peur fait excuser ; on s'interroge, on crie, c'est un tumulte à ne pas s'entendre.

— Un peu de silence, messieurs, dit le capitaine, c'est sans doute une fausse alerte, car je ne vois de fumée nulle part, si ce n'est celle du tuyau de la cheminée des machines.

En effet, ce n'est rien ; le chef mécanicien a dit à ses gens : *Poussez les feux* ; ceux-ci, pour lui obéir, ont ouvert les fourneaux, ont tisonné avec force, la flamme s'est dégagee plus vive, une forte lueur est apparue sur le pont ; un particulier endormi sur le panneau de la mécanique, et qui a ressenti une chaleur inaccoutumée, a été réveillé en sursaut et s'est cru incendié ; de là son effroi, de là le cri au feu ! qui a été répété par tout le monde.

Le calme est rétabli ; mais notre vieille dame qui n'a pu se loger à sa guise et que cette alerte a mise tout en émoi, interpelle de nouveau le capitaine. — Monsieur, votre bâtiment n'est pas tenable, les mouvemens en sont affreux. Ce n'est pas ainsi sur les bateaux à vapeur de rivière ; les mouvemens en sont très doux et jamais je ne me suis si mal trouvée qu'à votre bord. Aussi, monsieur le capitaine, je vous prie de me mettre à terre. — Ce n'est pas possible, Madame, on ne quitte pas un bâtiment en mer comme une diligence. — Est-ce que, par hasard, Monsieur le capitaine, vous voudriez me retenir de force ? je vous dis, moi, que je veux quitter votre bord et je vous prie de me mettre à terre sur-le-champ. — Je vous le répète, Madame, c'est impossible pour le moment. — Mais c'est une horreur, je suis donc votre prisonnière ; alors à quoi bon la charte si la liberté individuelle n'est plus respectée ? — Oh ! Madame invoque la charte, il paraît qu'elle s'occupe aussi de politique ? — Quand cela serait... croyez-vous que les personnes

de mon sexe ne doivent songer qu'à des futilités ? D'ailleurs, ma position est plus sérieuse que vous ne le pensez ; mon mari est député, et il sera parlé à la chambre de la manière dont on traite ici les passagers. — Parbleu ! Madame, que ne faites-vous proposer par M. votre mari qu'un chemin de fer soit établi entre Toulon et Alger ; alors plus de roulis ni de vents contraires !

— Enfin, quand croyez-vous que nous arriverons ? demanda-t-on au capitaine. — Impossible de répondre juste à cela ; les circonstances en mer varient à l'infini.

— Cependant le tems n'est pas si mauvais, et je m'attendais à toute autre chose, répliqua un personnage que l'on reconnaît pour le jeune homme aux émotions, et tout en parlant, il se promène, se dandine sur le pont ; mais un coup de roulis survient et jette notre amateur de tempête à plat pont. Il n'en demande pas davantage, il se relève et court se mettre à l'abri dans sa couchette.

Sur ces entrefaites, la cloche du dîner se fait entendre, et chacun court se placer à table ; mais bientôt un individu remonte, pâle comme un mort et les joues boursoufflées, il tient la main devant sa bouche ; tout à coup un hoquet force cette barrière, il fusille à bout portant, des déjections de son estomac, un pauvre diable qui accourt aussi se soulager de son trop plein. Ce dernier, qui se sent apostrophé vilainement, ne tarde pas à le payer en même monnaie, coup sur coup. *Indè iræ.*

— Comment, Monsieur, vous ne pouvez pas aller plus loin ? — Et vous, Monsieur, vous retenez ? c'est très-malhonorable. — C'est vous qui êtes malhonorable en venant me cracher à la figure. — Par exemple, vous me l'avez bien rendu.

— Allons, messieurs, dit le capitaine, calmez-vous, la faute est au roulis du bâtiment ; mais le tems s'éclaircit, la mer tombe et bientôt vous serez plus à votre aise.

— C'est fort heureux, reprend un vieux rogneur de portions, qui déjà a rempli son estomac, et trois fois l'a vidé, et cela parce qu'on lui a dit, avant de s'embarquer, qu'il fallait beaucoup manger à bord, afin d'éviter le mal de mer ; c'est fort heureux assurément, car on ne peut pas tenir en bas : il y a une odeur si désagréable que le cœur en est soulevé.

Enfin, le tems s'est mis au beau, la navigation s'achève heureusement : on est au port. Les écouteilles sont ouvertes, on monte les bagages, de la cale. C'est alors un autre train !

— Ma malle ! mes caisses ! mon portemanteau ! ma valise, ici ! non, de l'autre côté. — C'est à moi. — Vous vous trompez. — C'est bien ma caisse. — Je vous dis que non, Madame. Il y a un chapeau dedans. C'est une selle, vous dis-je. — Quel entêtement !

Chacun des deux interlocuteurs tire la caisse de son côté : elle est suspendue sur le palan, elle heurte contre un des bois du panneau, elle s'ouvre et une pharmacie complète tombe à fond de cale, et les pots et les fioles qui la composent se brisent en mille pièces.

— Je suis ruiné, s'écrie certain docteur qui a suivi avec anxiété le mouvement de la caisse ; c'est une perte irréparable pour l'humanité. — C'est vous qui nous ruinez avec vos drogues, crient plusieurs passagers à la fois, en voyant leurs effets souillés du contenu de la maudite caisse.

Peu à peu l'ordre se rétablit : chacun prend son paquet et quitte le bord. Les uns saluent le capitaine et le remercient de ses attentions : ce sont les gens bien élevés, il y en a partout. D'autres partent sans rien dire, ce sont les indifférents, et le nombre en est grand ; quelques

autres s'en vont en grondant ; ils ont trouvé tout mauvais à bord, et cependant chez eux ils sont réduits au plus strict nécessaire ; enfin les derniers passagers, gens de sac et de corde, s'échappent du bord en disant : Quelle baraque !

Un paquebot à vapeur, qui reçoit ainsi bêtes et gens, est une véritable arche de Noé, qu'on peut appeler aussi un *omnibus maritime*.

### A propos de bottes.

François Métel de Boisrobert était prodigue d'esprit et d'argent ; mais si l'esprit ne tarissait guères, la bourse était souvent à sec. Et qui l'aurait remplie, cette bourse, véritable tonneau des Danaïdes ? Le cardinal de Richelieu, dont le poète Boisrobert était l'égayeur privilégié, ne pouvait y parvenir lui-même. Ses libéralités étaient dépassées par les dispendieuses folies du pensionnaire.

Aussi, Boisrobert n'abattit-il que fort peu de têtes de l'hydre appelée *créance*. Il répondait aux censures de quelques vieux gentilshommes, qu'il était trop bon François pour s'acquitter, et que MM. Vaugelas et Costar, les deux meilleurs linguistes du royaume, lui en voudraient pour la vie s'il empêchait les *comptes courans* de courir.

Il se piquait d'être fort expert à la chasse et dépensait à cet exercice une énorme quantité de bottes *perméables* qu'il oubliait régulièrement de payer. Maître Cabrol, son cordonnier, se chaussait fort mal des à-comptes que le poète ne lui donnait jamais ; mais il avait un endroit vulnérable comme Achille. Cabrol était le patron sur lequel Molière tailla son *Bourgeois gentilhomme* ; il raffolait de littérature et de philosophie. Il tenait sa boutique à loyer de M. Chapelain, espérant profiter de ses relations forcées avec le chante de la Pucelle pour en extraire gratis des dissertations sur l'art poétique et l'art oratoire. Quand le bottier venait demander le remplacement d'une porte ou se plaindre d'un plafond en décadence, Chapelain n'avait qu'à lire au demandeur un chant de son poème ou un chapitre de sa *Critique de Cid*, et Cabrol s'en retournait dans le ravissement persuadé, en outre, que les améliorations qu'il était venu réclamer rentraient dans la catégorie des réparations locatives.

Boisrobert connaissait le talon sensible par où l'amour-propre de son fournisseur se laissait chatouiller. Aussi, toutes les fois que Cabrol lui faisait une visite intéressée, le poète détournait la conversation, et, pour enclouer le mémoire dans la poche du visiteur, donnait à l'ouvrier des leçons de saine littérature. Le cordonnier ne comprenait rien à cet enseignement, un peu par sa faute, il est vrai, mais plus par la faute du professeur qui s'amusa à cœur-joie de la naïveté de son élève, au point qu'il lui fit accroire un jour, en causant de l'étymologie des mots, que les *cordonniers* avaient été appelés ainsi, de ce qu'ils *donnent des cors*.

La grande question de la transition oratoire les occupa quelque tems. Boisrobert s'évertuait à démontrer en vertu de quels artifices il fallait ménager ces soudures, ces liaisons entre deux parties différentes d'un même ensemble. Il expliquait comment on peut passer de l'une à l'autre à cheval sur une idée, quelquefois même sur une simple phrase intermédiaire. La transition, disait-il, qui est à l'écrivain ce que le pont est à un général d'armée, doit tenir de l'idée qu'elle quitte et de l'idée qu'elle prend, de la même manière qu'un pont tient aux deux rives d'un fleuve. Un esprit flexible fait de la moindre chose un objet de transition. Les auteurs ont la propriété des hirondelles, qui, avec un peu de paille et de boue, bâtissent des édifices de la plus solide architecture. On

opère des transitions à propos de tout et à propos de rien.

— Admet-on les transitions à propos de bottes ? interrompit le disciple de saint Crépin, qui comptait se ménager par là un biais littéraire pour aboutir à son mémoire.

— Y pensez-vous ? objecta vivement le professeur. *O Calum, ô terras, ô maria Neptuni !*

C'en était fait ! l'écolier demeurait convaincu et atterré. Une bordée latine ne manquait jamais son effet, et Boisrobert eût pu se taire, sa cause était gagnée.

— Ne vous fâchez pas, répondit Cabrol ; il n'y a rien à répliquer à vos raisons.

La bonhomie du bourgeois fit sourire le professeur ; mais, pour interdire à jamais à Cabrol tout moyen de parler de sa dette, Boisrobert ajouta traîtreusement :

— Comprenez-moi bien, Cabrol ; si vous n'étiez pas bottier, à la bonne heure ! rien ne s'opposerait à l'emploi de cette transition comice que vous proposez. Mais malheureusement vous l'êtes, et parler *bottes*, cela sentirait trop le métier. Evitons de laisser percer le bout de notre oreille. Prenez-y bien garde, mort-Dieu ! quand je songe à la niaiserie impardonnable que vous alliez commettre, j'en frémiss ! Sachez que le mot *bottes*, dans son acception de chaussure, vous est à jamais interdit. A peine si dans votre bouche il serait tolérable dans un sens détourné. Or, comme j'entends qu'on mette en pratique les leçons de beau langage que je donne, mon écolier saura le cas qu'il faut faire d'une transition pareille : *Et calcabo leonem et draconem !*

Cette seconde émission de latin confondit Cabrol. Il s'inclina humblement devant cette langue qu'il respectait à l'égal des choses qu'on ne comprend pas. Aucune velléité de réponse ne lui vint à l'esprit ; mais qu'il prit bien sa revanche, quand il se vit dans la rue en tête-à-tête avec lui-même !

« Oh ! oh ! maître Cabrol ! se dit-il *in petto*, vous faites d'étonnans progrès dans les lettres. Il est dommage qu'ils vous coûtent aussi cher. Vous venez d'apprendre dans cette leçon qu'il vous est défendu de demander jamais à ce poète le solde de son compte. Les règles de la belle éloquence considèrent cette infraction oratoire comme un crime, et mieux vaut perdre quelques écus que se donner le vernis d'un sot fief-fé ! Oh ! mon Dieu ! voilà les inconvénients du savoir ! Que les ignorans sont heureux ! Je voudrais être aussi peu lettré que le bedeau de St-Roch. Dans ce cas, je pourrais me faire payer de mes... fournitures (il recula devant l'expression technique). Un peu plus tard il s'enhardit. — Mais enfin, réfléchit-il, supposons que M. de Boisrobert fût à ma place : est-ce qu'il ne découvrirait pas quelque subtilité à propos de bottes, et sans parler de bottes de cuir ? Peut-être ! Eh bien ! alors pourquoi ne saurais-je pas m'ingénier un peu ? Essayons. Dès aujourd'hui je me livre à la composition littéraire ! »

Cabrol n'exécuta que trop la résolution mentale qu'il venait de prendre. Il travaillait le jour autant qu'il dormait la nuit, c'est-à-dire qu'il se privait de sommeil et de travail. Sa femme et ses ouvriers étaient surpris de le voir regarder le ciel, se creuser le front et frapper les murailles ; car, depuis Moïse et depuis Pompée, la mode a prévalu de frapper pour obtenir quelque chose : malheureusement, il ne nous reste que la recette, et mieux vaudrait avoir le pied du Romain et la baguette de l'Israélite.

Le novice compositeur se vit au bout d'une semaine juste aussi avancé que le premier jour. Je me trompe, il avait recueilli une mi-graine qui eût enfanté Minerve dans la tête

d'un nouveau Jupiter. Mais sa migraine fut frappée de stérilité.

En désespoir de cause, notre bottier se présenta chez son propriétaire, à qui tout du long il raconta sa mésaventure et surtout son embarras à découvrir un remède capable de guérir un débiteur qu'il commençait à juger incurable. M. Chapelain écouta fort attentivement les doléances de Cabrol. Il compatit même à son sort, moins en qualité d'homme qu'à titre de propriétaire. Le poète craignait que la faillite de Boisrobert n'influat par contrecoup une suspension de paiement de la part de son locataire. Le bonhomme d'ailleurs, arrivait sous trois jours à débarrasser.

Desmarest, que le hasard avait conduit chez Chapelain, s'égarait de l'aventure et se divertit de la mise piécuse du cordonnier, pendant que son hôte écrivait une consultation contre un confrère *in misis*.

— Voilà, dit Chapelain en remettant un papier à Cabrol, voilà plus qu'il n'en faut pour réduire le récalcitrant à la raison.

— Sans offenser aucun des préceptes de l'éloquence ? se hâta de demander le cordonnier.

— Aucun, vous pouvez être tranquille. Allez !

Le front de Cabrol se rasséréna un peu, et dès le lendemain il s'achemina vers son débiteur, muni de l'expédient fourni par son propriétaire.

Desmarest, qui avait entendu chez Chapelain la narration du bottier, avait cru devoir prévenir Boisrobert, son ami, des hostilités prochaines, et, sans connaître les imaginations de Chapelain, il avertit le débiteur de se tenir sur la défensive.

Boisrobert attendait donc de pied ferme, lorsque le cordonnier vint frapper à sa porte. Selon une vieille mode encore en vigueur à cette époque, la porte d'entrée de l'appartement occupé par Boisrobert avait un guichet à travers lequel un domestique apposait son *visa* sur la personne qui demandait à être introduite. Comme il s'agissait ici d'une lutte littéraire entre le *mieux réel* et le plus jovial de tous les beaux-esperts de France, le poète ne confia à personne ce poste important, et se plaça lui-même en vedette pour inspecter le survenant.

Cabrol était armé de deux innocens fleurets qu'il tenait sous le bras. Cette importation fut jugée frauduleuse par la douane de la porte. Le littérateur rampa cette *bolle* détournée, et l'évita au moyen de cette feinte : — Monsieur ! cria-t-il au cordonnier, j'ai dans ma chambre ma vieille mère malade ; l'appareil de vos fleurets ne pourrait que l'étrangler. Déposez vos armes, si vous voulez que ma porte s'ouvre, à moins que vous n'aimez mieux ne pas entrer, ce que je mets exclusivement à votre choix et à votre service.

Sur ce, le panneau glissa dans la coulisse, et le vasistas se ferma avec un bruit sec qui fut comme le point final de la phrase de Boisrobert.

Le cordonnier littéraire battit en retraite, fort désappointé. « Je ne suis adressé à forte partie, se dit-il, et M. Chapelain fut fort maltraité devant le tribunal de sa judiciaire. Si mon propriétaire, ajoutait tout bas le bottier, n'avait pas fait l'*Ode à Richieu*, je le regarderais comme un pauvre sire. Toujours est-il qu'il n'est pas digne de dénoncer les cordons... de la boue de ce maraud ! »

Cabrol se décida, bien à contre cœur, à laisser ses armes chez le concierge. Enfin, ce sacrifice fut accompli, et le bottier s'assit tout pensif sur une borne de l'hôtel. Les efforts de son imagination lui valurent la seconde édition de sa migraine, considérablement augmentée ; mais cette fois la migraine produisit quelque chose. Cabrol alla acheter au marché un pe-

tit faisceau de légumes qu'il reconvrit de son mouchoir. Puis, dans ce nouvel équipage, il s'offrit de nouveau à l'inspection préliminaire du poète. Celui-ci, ne constatant aucun objet de contrebande, ouvrit au cordonnier, qui entra la tête haute et l'allure fière comme en terre conquise.

— Me permettez-vous, dit-il à Boisrobert, de poser ce paquet quelque part.

— Mais sans doute. Que portez-vous donc là !

— Oh ! presque rien, reprit astucieusement Cabrol. Voyez ! deux petites *bolles* d'asperges ; et, à propos de *bolles*, puis-je vous réclamer le montant de celles que vous savez !...

— Bravo ! mon disciple, vous avez fait des progrès inouis. Peste ! quel esprit ! quelle finesse !

— Vraiment !

— Je n'en reviens pas : quel tour ingénieux ! Mais sachez-vous bien que cette transition vaut son pesant d'or !

— Vous croyez ?

— J'en suis sûr : c'est-à-dire qu'elle est dix fois supérieure au prix des *bolles* que vous m'avez livrées.

— Prit-il !

— Oui, Monsieur, je le soutiens. Or, comme c'est moi qui vous ai enseigné ces beaux stratagèmes en fait de style, je pourrais exiger du retour pour mes leçons ; mais je vous tiens quitte. Soyons généreux ! vous ne me devez rien.

Cabrol demeura stupéfait. Dans son ébahissement, il laissa ses asperges et prit la fuite, abandonnant ainsi le champ de bataille, armes et bagages.

Et depuis lors, toutes les érisons brusques et anguleuses, toutes les transitions cousues de fils grossiers furent nommées des *à propos de bolles*.

Neanmoins cette péripétie brutale, qui assurait à Boisrobert un triomphe littéraire sur son antagoniste Chapelain, ne le satisfaisait point quant au résultat concernant maître Cabrol. Or, Boisrobert pratiquait la devise guerrière des Romains *Parcere victis, debellare superbis*. C'est pourquoi il se mit en campagne pour combattre Chapelain au profit de Cabrol.

(J. de Rennes.)

#### SOUVENIRS DES GUERRES MARITIMES DE LA RÉVOLUTION ET DE L'EMPIRE.

### Lejeulle.

#### II.

##### ABOUKIR.

Voici une triste page de notre histoire, et c'est avec douleur que nous allons l'écrire ; mais il est bon de rappeler et d'expliquer à la génération nouvelle nos désastres d'autrefois, pour que le passé serve de leçon à l'avenir. De grandes fautes furent commises dans nos guerres maritimes de la révolution et de l'empire ; il faut que ces erreurs soient bien connues, afin que nos marins apprennent à mieux faire, et que le gouvernement destiné à recommencer quelque jour la lutte avec nos implacables rivaux, se montre moins facile et moins imprévoyant dans le choix des chefs de nos escadres. Dût notre amour-propre national en souffrir, nous ne devons céder aucun de nos rêves, dissimuler aucune de nos pertes. La France a, d'ailleurs, assez de titres de gloire à revendiquer pour pouvoir avouer sans rougir ses rares défaites.

L'armée que Bonaparte conduisait en Egypte avait échappé à l'escadre anglaise, qui la cherchait partout où elle ne se trouvait pas ; le débarquement s'était opéré sans obstacle, et déjà les batailles de Chebrés et des Pyramides avaient livré le Caire aux troupes de

publicaines. Bonaparte n'avait plus besoin de la flotte qui l'avait porté, lui et ses compagnons de fortune, sur les rives du Nil ; il savait que les Anglais étaient sur les traces de cette flotte qu'ils brûlaient d'arrêter ; il savait aussi que le gouvernement français ne pouvait se priver long-temps de ces forces navales, plus que jamais nécessaires pour garantir les côtes de France partout menacées, et pour protéger l'Espagne, dont les ports, notamment celui de Cadix, étaient bloqués par nos ennemis.

Pourquoi donc le général en chef de l'armée d'Egypte retenait-il nos vaisseaux dans les eaux d'Alexandrie ? Obstinement convaincu que les Anglais n'oseraient pas venir les attaquer dans la baie, fort peu sûr cependant, où on les avait abrités, il se bornait à donner l'ordre de détacher une frégate pour aller chercher du biscuit à Corfou. Au reste de la flotte il était enjoint, quoi qu'en ait dit plus tard le généralissime, de ne pas quitter les côtes de l'Egypte. Les instructions restées entre les mains de l'amiral Gauthier, major général de l'armée navale, ne laissent aucun doute à cet égard.

L'amiral Bruyès partageait cette étrange sécurité, à ce point que ses bâtiments, déjà signalés aux Anglais depuis le 1er du mois, avaient à peine la moitié des hommes nécessaires au service des batteries, et qu'au lieu d'exercer les équipages à la manœuvre du canon, on passait le temps à badigeonner les vaisseaux. Au moment où l'on vit l'escadre de Nelson s'avancer pour combattre, Bruyès était tout entier aux préparatifs d'un splendide repas, qu'il allait donner à quelques officiers supérieurs de l'armée (1) !

La flotte française n'ayant pu pénétrer dans le port d'Alexandrie, à cause des obstacles qui en obstruaient l'entrée, l'amiral l'avait conduite à quelques lieues à l'est, dans la baie d'Aboukir. Cette baie, dont la plage est excessivement basse, n'est abordable pour des vaisseaux de haut-bord qu'à la distance d'environ une lieue de terre. Ouverte à tous les vents, elle ne présente qu'un abri précaire aux bâtiments qui viennent s'y réfugier. Un seul îlot, situé à l'extrémité occidentale de la demi-lune formée par la côte, peut offrir un utile point de défense.

C'était là une position militaire fort peu avantageuse ; mais Bruyès pouvait bien s'y croire en sûreté, lui qui, le jour de l'arrivée de sa flotte en Egypte, et sur la nouvelle de l'approche de l'ennemi, n'avait pas craint d'attendre les Anglais, ses vaisseaux mouillés en pleine cote et à trois lieues au large !

Contrairement à l'avis de l'amiral Blanquet-Duchayla et du capitaine Aristide Dupetit-Thouars, Bruyès résolut d'attendre l'ennemi au mouillage et de le combattre à l'ancre. Cette décision était d'autant plus inexplicable, que la côte d'Aboukir n'était armée d'aucun fort, d'aucune batterie, à l'exception du château qui s'élève sur la pointe occidentale, mais qui ne pouvait être d'aucune utilité dans la circonstance. En tout cas, l'amiral aurait dû faire étudier soigneusement le terrain sur lequel il allait livrer bataille, afin de s'assurer si les bâtiments anglais pourraient, ou non, se glisser entre les Français et la terre. Il avait eu près d'un mois pour opérer son embossage, pour établir des batteries sur les caps avancés, renforcer et exercer ses équipages, et aviser à fermer toute issue entre la côte et la tête de sa ligne. Rien de tout cela n'avait été fait. Bruyès attendait et se croi-

(1) Voir l'histoire de l'expédition d'Egypte, par P. Martin, ingénieur des ponts-et-chaussées, membre de la commission scientifique, et l'un des auteurs de la description de l'Egypte.

sait les bras, s'imaginant que l'ennemi ne se harsarderait pas dans une baie fort peu connue, même des petits bâtimens du pays.

L'escadre était composée ainsi qu'il suit : le *Guerrier*, capitaine Trullet aîné; le *Conquérant*, cap. Dalbarade; le *Spartiate*, cap. Emériau; l'*Aiglon*, cap. Thévenard; le *Peuple-Souverain*, cap. Raccord; le *Franklin*, cap. Gillet (Blanquet-Duchayla, contre-amiral); l'*Orient*, cap. Cassa-Bianca (Brueys, vice-amiral commandant en chef); le *Tonnant*, cap. Dupetit-Thouars; l'*Heureux*, cap. Etienne; le *Mercur*, cap. Cambon; le *Guillaume-Tell*, cap. Saulnier (Villeneuve, contre-amiral); le *Généreux*, cap. Lejoille, le *Timoléon*, cap. Trullet jeune. Sur ces treize vaisseaux, il y en avait un, l'*Orient* de 120 canons, trois de 80; les autres portaient 74 pièces. Quatre frégates, la *Diane*, la *Justice*, l'*Arthémise* et la *Sérieuse*, trois bombardes, quelques bricks et bateaux canonnières complétaient l'armée navale française.

L'îlot d'Aboukir, dont nous avons parlé, reçut deux canons de 12 et deux mortiers, pas davantage. Ce fut pourtant le point d'appui choisi pour la tête de la flotte. Le premier vaisseau fut placé à 1,200 toises de l'îlot, distance évidemment beaucoup trop grande; le second bâtiment, à 80 brasses du premier, et ainsi des autres. A partir du centre, occupé par le vaisseau-amiral, la ligne s'infléchissait vers la côte, de sorte que l'escadre formait un angle obtus dont le sommet regardait la haute mer.

Cet ordre de bataille, très facile à comprendre, avait d'immenses et visibles inconvénients. La tête de la flotte se trouvait trop loin de l'îlot, car la profondeur de l'eau dans l'espace laissé libre, était suffisante pour de gros navires, et les quatre pièces d'artillerie placées sur le rocher ne pouvaient certes pas arrêter un ennemi tant soit peu audacieux. Les navires étaient trop éloignés les uns des autres, la distance de 80 brasses, laissant le passage ouvert à trois ou quatre vaisseaux de front; la ligne pouvait donc être aisément coupée. La position du centre en avant, offrait aussi plus d'un péril. En un mot, les dispositions de Brueys étaient telles, que plusieurs écrivains ont cru que, même en voyant l'escadre anglaise cingler à pleines voiles vers la baie d'Aboukir, le commandant français resta convaincu de l'impossibilité d'être, non pas vaincu, mais seulement attaqué dans sa retraite.

Tandis que la flotte française stationnait dans le voisinage d'Alexandrie, on ne sait dans quel but, et s'embossait dans la prévision d'une lutte peu probable, Nelson cherchait Bonaparte et son armée dans tous les recoins de la Méditerranée. Le fougueux Anglais s'acharnait à leur poursuite, comme un limier altéré de sang suit la trace de l'animal que convoit sa dent meurtrière. "Toute son ambition, à ce moment, dit le panégyriste de Nelson, était de faire Bonaparte prisonnier." (1) En parlant de l'escadre républicaine, le héros britannique dit au premier lord de l'amirauté: "Elle serait allée aux antipodes, que je ne me laisserais pas de la poursuivre; et votre excellence peut compter sur mon impatience de lui livrer bataille."

En arrivant, le 1er août 1798, en vue d'Alexandrie, dont la rade était remplie de bâtimens de transports, Nelson éprouva, dit-on, une joie indicible. Il chercha la flotte, et quand il l'eut découverte, il se fit servir à diner pour boire à la destruction des Français, et sacrifier, en bon Anglais qu'il était, à Bacchus, protecteur des armes britanniques.

(1) Robert Southey, *Vie de Nelson*, page 132 de la traduction française.

"Demain, s'écria-t-il, j'aurai mérité la pairie ou une place à Westminster!" L'honneur d'être peut-être destiné à précipiter du haut de sa grandeur et de ses illusions un homme tel que le vainqueur de l'Italie, chatouillait singulièrement la vanité de Nelson, et l'idée qu'il allait combattre des Français réveillait dans toute sa violence sa haine contre notre nation. Orgueil et vengeance, tels furent les deux mobiles de toute l'existence, de toute la conduite de cet homme. Le premier de ces sentimens le porta à des actes d'insubordination qui, à tout autre marin anglais, eussent valu une condamnation capitale, ou tout au moins une destitution. Quant à la vengeance, il poussa cette passion jusqu'à l'extravagance. Sa haine pour la France était instinctive et tellement furieuse, qu'elle eût suffi à elle seule pour lui donner du génie. On lit dans une de ses lettres, citée par son biographe: "Je hais tout Français, royaliste ou républicain: *Je les ai tous en horreur!*" Et dans une autre: "A bas, à bas les Français! *Voilà ce qui devrait être écrit en grosses lettres dans la chambre du conseil de tous les états du monde.* Que le Dieu tout puissant inspire ce même sentiment à tous les souverains de l'Europe! *C'est ma prière de tous les jours.*" Et dans une dépêche adressée au duc de Clarence: "Quant à moi, je vois un ordre primitif et invariable, dont tous les autres, qui nécessairement dépendent des circonstances, doivent émaner: c'est l'ordre de servir mon roi et d'*exterminer les Français.* *Tout mon sang bouillonne au seul nom de Français!*" On conviendra que la politique anglaise ne pouvait pas choisir un instrument plus intelligent ni plus sûr.

Dès que le commandement de branle-bas général de combat eut retenti à bord de la flotte britannique, Nelson fit sa prière, pour implorer les faveurs du ciel. Telle était son habitude; car cet homme pétri d'orgueil, qui ne trouvait aucune récompense à la hauteur de son mérite, et qui se plaignait constamment de l'ingratitude de ses compatriotes; cet homme immoral qui, pour une impudique courtisane, abandonna sa femme et son fils; cet homme déloyal et sanguinaire qui ne recula point devant le meurtre du respectable prince Carraccioli, dont une capitulation sacrée garantissait la vie et la liberté; cet homme cupide, féroce dans ses haines, sans foi et sans moralité, avait sans cesse le nom de Dieu à la bouche, et s'appliquait à édifier ses compagnons d'armes par sa piété, voisine du fanatisme!

La flotte anglaise se composait de quinze bâtimens, savoir: le *Goliath*, le *Zealous*, le *Theseus*, l'*Audacious*, le *Vanguard*, monté par Nelson; le *Minotaur*, le *Defence*, le *Swiftsure*, le *Bellerophon*, le *Majestic*, l'*Alexander*, le *Culloden*, le *Leander*, et le *Mutine*. Les treize premiers portaient chacun 74 canons; l'avant-dernier, 50 seulement. Le *Mutine* était un brick.

Cette escadre arrivait à pleines voiles vers la rade d'Aboukir. Nelson, ou plutôt un de ses officiers, voulut essayer de passer entre la tête de l'armée française et la côte. C'était là une résolution audacieuse, car les vaisseaux anglais pouvaient se perdre dans ce passage étroit et semé de bas-fonds. Une fois arrivés entre la ligne française et la terre, ils pouvaient être cernés par un mouvement demi-circulaire de la queue de la flotte républicaine. L'amiral anglais prévit sans doute ces mauvaises chances; mais il n'en poursuivit pas moins sa manœuvre. Le vent le favorisait: il permit à son escadre non-seulement de s'élever jusqu'à la tête de la ligne française, mais encore de passer devant son premier

vaisseau, et de réaliser ainsi la conception hardie qui devait assurer la victoire au pavillon britannique. Le *Culloden*, qui marchait en avant, s'échoua, et servit de guide à ses compagnons. Les autres passèrent aisément, et Brueys dut être stupéfait en voyant tout à coup les vaisseaux composant son avant-garde et son centre placés entre deux feux, c'est-à-dire dans la position la plus périlleuse. En ce moment, il dut regretter amèrement sa résolution de combattre à l'ancre, résolution que les circonstances ne justifiaient en aucune manière.

Bien que le signal du combat eût été fait à cinq heures et demie, le feu ne commença qu'à six heures. Il était alors visible que toute la valeur des marins français ne les sauverait pas, car une portion de la flotte de Brueys était enveloppée par toutes les forces britanniques. Un mouvement de l'arrière-garde, commandée par le contre-amiral Villeneuve, pouvait seul rétablir les chances; mais cette arrière-garde resta spectatrice impassible du combat!...

Les deux premiers vaisseaux anglais furent si chaudement reçus par le *Guerrier* et le *Conquérant*, placés en tête de la ligne, qu'ils durent bientôt se rendre; mais dégagés par ceux qui venaient à la suite, ils reprirent l'offensive, et criblèrent à leur tour leurs deux adversaires, qui, un peu après sept heures, se trouvèrent complètement démâtés par le feu des cinq ennemis acharnés à leur destruction. A la tombée de la nuit, l'engagement était devenu général. Le *Spartiate*, attaqué par le *Vanguard*, que montait Nelson, se défendait comme un tigre, bien qu'il eût à combattre un autre assaillant posté du côté de la terre. Les deux bordées du vaisseau français se succédaient presque sans intervalle et maltraitaient singulièrement les Anglais. Au bout de quelques minutes, tous les hommes qui servaient les six premières pièces de l'avant du *Vanguard* furent tués; on les remplaça trois fois de suite, et trois fois les nouveau-venus furent balayés par les boulets français. Nelson lui-même ne tarda pas à recevoir à la tête une blessure qui, bien que sans aucune gravité, l'empêcha de diriger la suite de la bataille. Dix de ses officiers furent tués ou blessés par le feu du *Spartiate*.

Le *Franklin*, entouré par plusieurs vaisseaux ennemis, ne se montrait pas moins héroïque. Ses projectiles portaient la mort et le ravage sur les bâtimens anglais. Nul doute qu'il n'eût triomphé de l'opiniâtreté de ses adversaires, si des avaries majeures ne l'eussent condamné à une défaite certaine.

L'*Orient*, monté par Brueys, eut tout d'abord de meilleures chances. Engagé avec le *Bellerophon*, il l'écrasa sous ses bordées, dont pas un boulet n'était perdu. Le vaisseau anglais, découragé par cette brutale réception, coupa son câble et se laissa dériver. Mais c'était pour tomber de Charybde en Scylla; il reçut en passant le feu du *Tonnant*, et finit par arriver sous la griffe du *Généreux*, posté à l'arrière de la ligne. Lejoille s'aperçut aussitôt que, quoique blessé, son adversaire était encore formidable. Nous voudrions pouvoir entrer dans les détails de ce sanglant épisode, montrer Lejoille électrisant son équipage par sa parole et son exemple, et accablant son ennemi sous le tonnerre de ses soixante-quatorze canons. Mais nous racontons une grande bataille, et nous devons négliger les simples accidens de cette lutte gigantesque. Il faut dire cependant que, après avoir démâté le *Bellerophon*, Lejoille aperçut à la corne d'artimon de ce vaisseau le fatal qui indiquait qu'il avait amené. Il fit alors cesser le feu, et donna l'ordre d'aller amariner



l'ennemi vaincu. Mais soit lenteur, soit mauvais vouloir de la part de l'officier chargé de cette mission, le *Belléophon* échappa au vainqueur, et se laissa dériver jusqu'à l'embouchure du Nil, où il se trouva en sûreté. Lejoille écrivit à son père : "J'ai manqué de prendre le *Belléophon*, par la faute d'un de mes officiers ; je crois que je l'aurais tué ; mais il a payé cher sa négligence et sa désobéissance, car quelques heures après, il a été tué par un boulet de l'ennemi."

Brueys durant la première heure du combat, avait été blessé, mais légèrement, au visage et à la main. Il se tenait sur la dunette de l'*Orient*, avec son capitaine de pavillon Casa-Bianca, l'ordonnateur de la flotte, Joubert, et les officiers de son état-major. A huit heures, il est frappé d'un boulet qui le coupe en deux. On s'empresse autour de lui, on veut le porter au poste des chirurgiens ; mais il ordonne qu'on le laisse expirer à la place où il est tombé, et donnant à sa voix toute la fermeté que lui laisse l'approche de l'agonie, il s'écrie : "Un amiral français doit mourir sur son banc de quart !" Quelques minutes après, il rendit le dernier soupir, heureux de racheter ses fautes par une fin glorieuse. Le capitaine Casa Bianca tomba, lui aussi, grièvement blessé.

La mort de Brueys aurait dû être immédiatement communiquée à l'armée. Le contre-amiral Gantheaume, chef d'état-major, manqua à cet important devoir. Le commandement de l'escadre serait revenu de droit à Blanquet-Duchayla, qui aurait certainement fait lever les ancres, pour dérouter les combinaisons des Anglais, et ordonné à Villeneuve d'accourir avec sa division de réserve, qui se tenait toujours dans la plus étrange inaction.

A neuf heures et un quart, le feu se déclara dans la chambre du conseil et sur la dunette du vaisseau-amiral français. Les marins de ce bâtiment avaient été obligés de quitter la troisième batterie pour armer les deux autres ; en conséquence, les parties hautes de l'*Orient* se trouvaient presque désertes lorsque l'incendie se manifesta, et les secours furent insuffisants. Par une fatalité inconcevable, ou plutôt par suite de l'imprévoyance de Brueys, on venait de peindre le vaisseau à neuf, et le branle-bas avait été si négligemment fait, qu'on avait laissé sur la dunette des seaux pleins de couleur et des jarres d'huile. Les vases qui contenaient ces matières inflammables ayant été brisés au commencement de l'action, l'incendie, activé par cet aliment, se propagea avec une effrayante rapidité. Les Anglais, craignant pour eux-mêmes les conséquences de cet événement, cessèrent tout-à-coup de tirer sur les trois-ponts et se réunirent contre le *Franklin* et contre le *Tonnant*, placé immédiatement derrière le vaisseau de Brueys. Le capitaine du *Franklin*, mis hors de combat par un biscaien, céda le commandement au capitaine de frégate Martinet. Aussitôt le feu se déclara à bord ; mais, par son sang-froid et son intelligente activité, l'équipage parvint à l'éteindre, et le combat recommença plus acharné. Quant au vaisseau le *Tonnant*, il avait déjà désarmé et dévasté un des bâtiments ennemis, le *Majestic*. Celui-ci, en venant prendre son poste de combat à côté du vaisseau de Dupetit-Thouars, avait engagé son bout-dehors de beaupré dans le grément du grand mât de son adversaire. Pendant près de dix minutes, il reçut à bout portant les terribles bordées que les Français lui tiraient en enfilade. Son capitaine, presque tous ses officiers et deux cents matelots furent tués. Quand le *Majestic* parvint à se délivrer de

cette cruelle étreinte, il se hâta de quitter un voisinage aussi dangereux, et alla, tout élopé, échanger quelques coups de canons avec un des bâtiments placés à l'arrière de la ligne française.

Mais la position du *Tonnant* devint singulièrement critique lorsque les vaisseaux qui, jusque là, avaient tenu l'*Orient* en échec, vinrent fondre sur lui. Dupetit-Thouars vit tout à coup son bâtiment enveloppé et couvert de feu. Une trombe de fer et de plomb broyait son navire, faisant tomber ses compagnons d'armes autour de lui, et hâchait son grément. Au milieu de cet ouragan, du sein duquel sortaient la mort et la destruction, on entendait, par intervalles, le cri de *vive la république !* immédiatement suivi de détonations épouvantables. C'était le lion qui se débattait furieux, et qui à ses efforts héroïques joignait les éclats de sa voix menaçante. Les Anglais, étonnés de tant de bravoure, firent apercevoir quelque hésitation ; mais l'instant d'après, la foudre de leur artillerie recommença à gronder. Ce qui se passait sur le vaisseau français en ce moment suprême, nul ne l'a jamais su, nul n'a même pu le voir, car la nuit couvrait de ses voiles cette scène de carnage et de sublime horreur. Mais ce qui ne put échapper à l'équipage du *Tonnant*, ce fut la mort lamentable et glorieuse de son capitaine. Un boulet avait enlevé le bras droit de Dupetit-Thouars ; un second lui coupa les deux cuisses. Comme on emportait le héros de son banc de quart, il s'écria : "Braves marins du *Tonnant*, jurez-moi de ne jamais amener votre pavillon, et de jeter mon corps à la mer pour lui épargner la honte de tomber entre les mains des Anglais !" Adieu sublime, que l'histoire a recueilli, et que l'admiration d'un grand peuple a inscrit dans ses fastes pour servir d'exemple et de cri de guerre aux futurs défenseurs de son indépendance.

Héritier du commandement, le lieutenant Belliard ranima le courage de ses matelots, que la mort de leur capitaine avait un moment abattu. Bientôt presque toute l'escadre ennemie se coalisa contre ce lutteur invincible. Mais Belliard se hâta de couper son câble pour s'éloigner du vaisseau amiral qui allait sauter.

En effet, l'incendie qui avait éclaté sur l'*Orient* avait gagné la mâture de ce beau navire. A la clarté des flammes, on apercevait les marins français s'obstinant à tirer sur l'ennemi, et quittant le poste envahi par le feu pour se porter là où ils pouvaient encore se maintenir. Chassés de la batterie du 24 par la chaleur et la fumée, ils se rendirent dans celle de 36, d'où, après un quart-d'heure de lutte nouvelle, on les vit se précipiter à la mer par les sabords. Quelques-uns furent sauvés par les Anglais, d'autres gagnèrent la terre à la nage ; il y en eut qui ne voulurent pas se séparer du noble vaisseau que dévorait l'incendie ; de ce nombre fut un jeune homme devenu célèbre, le fils du capitaine Casa Bianca. En vain essayait-on de l'entraîner loin de son père ; l'intrépide enfant se cramponna à ce corps mutilé, avec lequel il voulait s'envelir dans les flots.

Les deux escadres avaient suspendu leur feu, dans l'attente de l'horrible événement qui allait soustraire l'*Orient* à la douleur de se rendre. A dix heures trois-quarts, on vit tout-à-coup une immense gerbe de feu s'élever éblouissante vers le ciel, et une explosion qu'on ne peut comparer qu'au bruit de cinq cents canons déchargés à la fois, fit trembler dans toutes leurs parties les vaisseaux dispersés sur ce lugubre champ de bataille. Puis il se fit un silence solennel. Le premier bruit qui le rompit, fut celui des débris de l'*Orient* retombant dans l'abîme, de la hauteur incommensurable à laquelle ils avaient été lancés. La

mer se referma en bouillonnant sur ces horribles vestiges, canons brisés, fragmens de fer rouge, cadavres sanglans, lambeaux humains foudroyés et sans formes. Tant que dura cette pluie de ruines et de morts, la trêve ne fut pas interrompue. Mais la stupeur d'un moment fit place à la fureur, et bientôt la canonnade retentit de nouveau dans tous les coins de la baie d'Aboukir.

Le *Tonnant*, le *Franklin*, et quelques vaisseaux de l'arrière-garde, entre autres celui de Lejoille, furent alors écrasés par les forces concentrées de l'ennemi. Assailli par cinq vaisseaux anglais, presque entièrement démâté, privé de toutes les pièces de sa deuxième batterie, le *Franklin* se défendait encore en désespéré. Le contre-amiral Duchayla, quoique privé de la vue et de l'ouïe par la blessure qu'il avait reçue à la tête, ne cessait d'exciter l'ardeur de son équipage. — "Commandant, lui dit un officier, il ne nous reste plus que trois pièces de trente-six pour nous défendre. — Qu'importe ? répond Duchayla, tirez toujours ; notre dernier boulet sera peut-être funeste à l'ennemi !" A ce moment, les Anglais, qui se doutaient bien de l'épuisement de l'équipage, montèrent à l'abordage, et le capitaine de frégate Martinet rendit son épée.

Le *Tonnant*, criblé de projectiles, rasé comme un ponton, encombré de morts et de blessés, se défendit encore long-temps. Grâce à sa résistance opiniâtre, les trois derniers vaisseaux de la ligne française n'éprouvèrent que des pertes insignifiantes, car il avait attiré sur lui et soutenu tous les efforts de l'ennemi. Enfin le commandant Belliard fit, pour la seconde fois, couper son câble, et jeta le bâtiment à la côte. Il était alors trois heures et demie du matin, et le *Tonnant* n'avait pas cessé d'être engagé depuis six heures du soir.

La bataille se prolongea à l'arrière-garde, sans toutefois que le contre-amiral Villeneuve y prit part, car il resta jusqu'au bout impassiblement fidèle à son principe de non intervention. Lejoille fit, à peu près seul, tête à l'ennemi, avec l'appui incomplet du *Mercur* et de l'*Heureux*, qui, ayant échoué la proue vers la terre, ne pouvaient se servir que de leurs canons de retraite.

A la vue du désastre, qu'il aurait probablement pu empêcher, Villeneuve fit aux vaisseaux dont le pavillon flottait encore, le signal d'appareiller. Le *Généreux* était de ce nombre, et il cingla vers la haute mer, suivi du *Guillaume-Tell*, de la *Justice* et de la *Diane*, montée par le contre-amiral Decrès. Un seul vaisseau de l'escadre anglaise put se mettre à leur poursuite, tant la flotte de Nelson avait souffert du feu des marins français ! L'amiral victorieux déclara lui-même qu'il ne lui était pas resté deux navires en état de manœuvrer. Qu'on juge, d'après cela, de ce qui serait arrivé, si les fautes qui avaient donné la victoire aux Anglais n'eussent pas été commises !

Durant toute la journée du 2 août, le *Tonnant* et le *Timoléon*, échoués à la côte, gardèrent le pavillon tricolore au tronçon du mât qui leur restait. Le 3 au matin, les Anglais ayant réparé tant bien que mal leurs avaries, et remercié le ciel, par une messe solennelle, du triomphe qu'il avait daigné accorder à leurs armes, s'occupèrent d'en finir avec ces deux vaisseaux mutilés qui semblaient les braver encore. Le commandant du *Timoléon* avait eu le temps de faire évacuer son bâtiment ; à midi, il en sortit le dernier et y mit le feu. Mais l'équipage du *Tonnant* n'avait pas voulu quitter son bord. Lorsque l'officier envoyé en parlementaire

par Nelson, vint sommer le brave Belliard de se rendre, celui-ci exigea qu'un navire anglais le reconduisit en France avec ses officiers et ses matelots. Tout autre que Nelson eût admiré le courage de ces marins qui, après avoir défendu si vaillamment leur pavillon, se croyaient le droit légitime de capituler; mais l'implacable fils d'Albion comprenait peu la générosité. Il rejeta la condition dictée par le commandant du *Tonnant* et chargea deux vaisseaux d'aller achever le moribond. Belliard et ses camarades se disposèrent à résister jusqu'à la dernière extrémité. Mais enfin, vaincu par les sollicitations d'un nouvel envoyé anglais, l'équipage républicain consentit à amener son pavillon.

Qu'on dise, après avoir lu ce récit, bien pâle et bien incomplet, d'une des plus mémorables batailles des temps modernes, qu'on dise si des hommes capables d'un pareil héroïsme n'auraient pas été de force à vaincre, en toute rencontre, la souveraine des mers, sous la conduite de chefs plus habiles et plus expérimentés. Grâce au ciel, nos officiers de marine valent mieux aujourd'hui que ceux qui avaient la confiance du directoire et de Napoléon. Aussi de pareilles catastrophes ne sont-elles plus à craindre, pour peu que le gouvernement y mette de bonne volonté.

*Le joyau se dirigea avec son bâtiment vers Corfou, où nous le retrouverons dans notre prochain article. Chemin faisant, il s'empara du vaisseau le *Leander*, après un combat de cinq heures. Mais ce fut pour lui petite affaire. Il allait avoir sur les bras une besogne bien autrement difficile et périlleuse.*

F. COCHELET.

(La suite au prochain numéro.)

## CRITIQUE.

### Du Style Judiciaire.

Nous voyions dans M. de Martignac une qualité de plus en plus rare, la propriété et la simplicité d'expression, qui donnaient à sa parole un charme tout puissant.

Aujourd'hui, il y a comme une confusion des langues. Les juriconsultes écrivent comme des romanciers, et les romanciers comme des juriconsultes. A force de recherches et de prétention, on finira par ôter à la langue française cette clarté, cette précision, cette appropriation de termes, qui ont fait de cette langue la plus précieuse de tous les instruments pour les travaux de l'esprit. Si nous n'y faisons attention, nous allons perdre le style juridique, si clair et si puissant sous la plume des juriconsultes d'autrefois, auquel on substitue une sorte de jargon emprunté à tous les idiomes. Toutes les sciences ont une langue qui leur est propre. Ne pas savoir la langue d'une science, c'est ne pas savoir la science elle-même; toutes les exagérations, tous les tours de forces de langage ne prouvent qu'une chose, c'est l'impuissance où l'on est pour exprimer des idées dont on ne s'est pas rendu maître par la réflexion et par le travail. Tout homme qui ne sait qu'à peu-près, et que fait, par conséquent, le mot propre, courra comme un enfant après l'éclat et après l'image. Il se fera dans sa tête, à la suite d'études mal faites ou faites à la hâte, une confusion au travers de laquelle l'esprit aura peine à se reconnaître.

De là ce style bouffi et malsain qui écrase l'idée plutôt qu'il ne l'exprime, et qui n'offre à la pensée rien de net, rien d'arrêté, rien de précis.

Nous nous permettons d'indiquer à MM. les gens du roi, qui doivent être quelquefois en

peine, un beau sujet de mercuriale pour l'an de grâce 1845-1846. Ce sujet serait, le style judiciaire. Qu'on ne s'y trompe pas, ce n'est pas de littérature qu'il s'agit, c'est de la science elle-même, plus intéressée qu'on ne pense à ce que la langue ne soit pas dénaturée. Il faudrait dire les progrès de cette invasion que nous déplorons et signaler les idées sous l'empire desquelles elle s'est faite. Nous reconnaissons que les idées dans leur marche tendent à s'empêcher aux mots eux-mêmes un mouvement plus vil et plus rapide; nous devenons plus exigeants qu'autrefois; nous ne nous contentons pas de si peu que nos pères. C'est Voltaire quicrivait à M. de Burgoyne à propos de Grotius et d'Erasmus: « Ces deux hommes sont heureux d'être venus avant ce siècle: il nous faut aujourd'hui quelque chose d'un peu plus fort; ils sont venus au commencement du repas; nous sommes ivres à présent, nous demandons du vin du Cap et de l'eau de Barbades.

Mon dieu! que demandons-nous de ne aujourd'hui, si on en était déjà là du temps de Voltaire! Le fait est que rien n'est pire que l'exagération, et que rien n'est plus aisé. La mesure et la sobriété sont les véritables encadrements des esprits bien faits; c'est par l'audace et non par l'en-déra que les langues courent risque de se corrompre.

Une fois la barrière levée, on prend le premier mot venu; pour parler comme Voltaire, on est ivre, c'est-à-dire à la merci de tous les hasards et de toutes les rencontres. Au lieu de cette force contenue, signe caractéristique du véritable savant dans toutes les sciences, on se laisse aller à toutes les fantaisies et à tous les caprices. On finit de la science avec l'imagination, et de l'imagination avec la science: stérile alliance, en général, et d'où ne sort rien de bon. C'est quelque chose de triste à dire, comme le méchant style a fait des progrès. Les magistrats eux-mêmes ne sont pas à l'abri de la contagion; ils ne savent plus se contenter de cette concision raisonnable et sévère à laquelle leurs arrêts devraient emprunter toute leur force. Il leur faut des ornements; il leur faut de l'éclat. Nous rapportons il n'y a pas bien longtemps, le texte fort long d'un jugement rendu dans une séparation de corps, et dont les esprits les plus exercés dans ces matières auraient pu envier la finesse. Les Magistrats ne sont pas obligés de tout savoir; il est une certaine ignorance qui sied bien à l'austérité de leurs fonctions.

Une cour du Midi, appelée à donner son avis sur les modifications du régime hypothécaire, motivait ainsi sa résistance à certains changements qui auraient eu pour effet de protéger plus efficacement les droits des tiers: « Ce serait découronner notre Code civil de cette philosophie spiritualiste qui le place si haut au-dessus des œuvres de la codification moderne. En vérité, est-ce là une manière de dire raisonnable et digne d'hommes graves? Qu'est-ce que *découronner* un Code... et que... *découronner* de cette philosophie spiritualiste!

Ce style figuré dont on fait vanité

Sort du bon caractère et de la vérité.

Est-ce-là la langue que nous ont léguée nos pères, la langue qu'illustrait Montesquieu et que parlaient si bien d'Aguesseau et Pothier? Il y a pis que cela dans la phrase que nous venons de citer; il y a cette manie systématique que ne devraient pas admettre légèrement le bon sens et l'expérience des magistrats. Les systèmes sont à la mode de nos jours; on le conçoit: c'est si commode, un système; ça vous dispense de tout: de lire, de voir et d'étudier. Avec un système on plie tous les faits à la même règle; tant pis pour

ceux qui ne peuvent pas s'y prêter. Il y a des mots faits d'avance et qui servent à exprimer des idées banales; ainsi de la *philosophie spiritualiste* du Code civil, qui sert à défrayer, depuis bientôt quinze ans, tant de beaux esprits. Il y a cela de remarquable dans l'histoire du droit français, c'est qu'on ne trouvera jamais ces mots sous la plume des hommes qui furent si humblement et si sincèrement chrétiens, et qui se contentaient de faire du droit une science d'expérience et de raison, destinée à régir les choses de la terre, sans la mêler aux choses du ciel. Pour cela il a fallu une époque comme la nôtre, inquiète et agitée, ou des esprits eux-mêmes, inquiets et agités, ont trouvé du bel air de donner un denier à l'histoire et de faire des systèmes sur nos Codes, à bon marché et après coup. Ce qu'il y a de vrai, c'est que la loi moderne a été faite en vue de la société civile; qu'on a voulu rompre et qu'on a rompu en effet le lien qui l'attachait autrefois à la loi religieuse. Il n'y a eu, dans le Code civil, ni esprit de parti, ni système: c'est l'œuvre de juriconsultes, non de philosophes; il y a eu, et c'est la sa gloire, transaction et abandonnement.

Voilà la vérité, qui prête peut-être moins à l'éloquence que les systèmes, mais qui n'est pas moins la vérité. (Le Droit.)

## Message

### DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS.

AU XXIX<sup>e</sup> CONGRÈS.

Washington, 2 décembre 1845.

*Conciliogus du Sénat et de la Chambre des Représentants.*

C'est pour moi une source de sincère satisfaction de me trouver en présence des représentants des états et du peuple, réunis en congrès, comme c'en sera une de recevoir l'aide de leur sagesse combinée, dans l'administration des affaires publiques. En accomplissant, pour la première fois, le devoir qui m'est imposé par la constitution, de vous donner des informations sur l'état de l'Union, et de recommander à votre considération les mesures qui me paraîtront nécessaires et convenables, je suis heureux de pouvoir vous féliciter sur la prospérité croissante du pays.

Grâce aux bienfaits de la divine Providence, et à la bénigne influence de nos institutions libérales, il s'offre au monde comme un exemple de bonheur national.

Au milieu du progrès inouï de tous les éléments de la grandeur nationale, l'affection du peuple s'approfondit en faveur de l'Union des états, et en faveur des doctrines de liberté populaire, qui servent de base à notre gouvernement.

Il est de notre devoir de témoigner humblement notre reconnaissance au Suprême Ordonnateur de l'Univers, pour les inestimables bienfaits civils et religieux dont il nous a favorisés.

En appelant l'attention du congrès sur nos relations avec les puissances étrangères, je me félicite d'être à même de constater que, bien qu'avec quelques-unes il ait existé, depuis votre dernière session, des causes sérieuses d'irritation et de malentendu, il n'y a cependant pas eu d'hostilités réelles. Adoptant, dans la conduite de nos affaires extérieures, la maxime de « ne demander rien que ce qui est juste, ne se soumettre à rien de ce qui est injuste, ça été mon anxieux désir de maintenir la paix avec toutes les nations, mais, en même temps, de me préparer à repousser toutes les agressions et à défendre tous nos justes droits.

Conformément à la résolution conjointe du congrès « pour l'annexion du Texas aux

Etats-Unis, mon prédécesseur, le 3 mars 1845, crut devoir soumettre les 1ère et 2ème sections de cette résolution à la république du Texas, comme une ouverture, de la part des Etats-Unis, tendant à son admission, comme Etat, dans notre Union. Ce choix, je l'approuvai, et, en conséquence, le chargé d'affaires des Etats-Unis au Texas, en vertu d'instructions datées du 10 mars 1845, soumit ces sections de la résolution à l'acceptation de cette république. Le gouvernement exécutif, le congrès et le peuple du Texas, réuni en convention, ont successivement accepté tous les termes et conditions de la résolution conjointe. Une constitution pour le gouvernement de l'état du Texas, faite par une convention de députés, est soumise au congrès, avec le présent message. Il est bien connu aussi que le peuple du Texas a accepté, aux *polls*, les termes de l'annexion et ratifié la constitution.

Je communique au congrès la correspondance entre le secrétaire d'état et notre chargé d'affaires au Texas; ainsi que la correspondance de ce dernier avec les autorités du Texas; comme aussi tous les documents officiels qui ont été transmis par lui à son propre gouvernement.

Les termes de l'annexion, qui furent offerts par les Etats-Unis, ayant été acceptés par le Texas, la bonne foi publique des deux parties est solennellement engagée à l'accomplissement de leur union. Rien ne manque, pour consommer cet événement, que la passation, par le congrès, d'un acte qui admette l'état du Texas dans l'Union sur le pied d'égalité avec les états primitifs. De puissants motifs existent pour que cela soit fait dès le commencement de la session. Vous observerez que, par la constitution du Texas, le gouvernement existant n'est que temporairement continué, jusqu'à ce que le congrès puisse agir, et que le troisième lundi du présent mois est le jour fixé pour procéder à la première élection générale. Ce jour-là, un gouverneur, un lieutenant-gouverneur et les deux branches de la législature, seront choisis par le peuple. Le président du Texas est requis, immédiatement après la réception de la nouvelle que le nouvel état a été admis dans notre union par le congrès, de convoquer la législature, et, dès que celle-ci sera réunie, le gouvernement existant sera dissous et le gouvernement d'état organisé. Des questions d'un profond intérêt pour le Texas, de même que pour les autres états, l'extension de nos lois de revenu et de notre système judiciaire sur son peuple et sur son territoire, ainsi que des mesures d'un caractère local, réclameront la prompt attention du congrès; et, par conséquent, de par tous les principes du gouvernement républicain, le Texas devrait être représenté dans cette assemblée, sans d'inutiles délais. Je ne puis trop instamment recommander une prompt action sur cet important sujet.

Aussitôt que l'acte, pour l'admission du Texas comme Etat, aura été adopté, l'union des deux républiques sera consommée de leur mutuel consentement.

Cet accroissement de notre territoire n'a pas coûté une goutte de sang. Aucun moyen de force n'a été employé pour produire ce résultat. L'épée n'a eu aucune part à la victoire. Nous n'avons point tenté d'étendre nos possessions territoriales par conquête, ni nos institutions républicaines sur un peuple récalcitrant. C'a été l'hommage spontané de l'un et l'autre peuple au grand principe de notre union fédérative.

Si nous considérons l'étendue de territoire comprise dans l'annexion — son influence fu-

ture sur l'Amérique — les moyens par lesquels elle a été accomplie et qui ont surgi uniquement de la volonté qu'ont eu les deux peuples de partager les bénéfices de leur union — l'histoire du monde peut être mise au défi de fournir un parallèle.

La juridiction des Etats-Unis, qui, à la formation de la constitution fédérale, était bornée par le St-Mary sur l'Atlantique, a franchi le Cap des Florides et s'est pacifiquement étendue jusqu'au Rio del Norte. En contemplant la grandeur de cet événement, il ne faut pas oublier que le résultat a été obtenu en dépit de l'intervention diplomatique des monarchies européennes. La France elle-même — le pays qui avait été notre ancien allié — le pays qui a un commun intérêt avec nous pour le maintien de la liberté des mers — le pays qui, par la cession de la Louisiane, nous a, le premier, ouvert accès sur le golfe du Mexique — le pays avec lequel nous avons, chaque année, de plus en plus étroitement resserré les liens d'un heureux commerce — à notre grande surprise, à notre sincère regret, a pris part dans un effort pour empêcher l'annexion et pour imposer au Texas, comme condition de la reconnaissance de son indépendance par le Mexique, l'obligation de ne jamais s'unir aux Etats-Unis. Nous pouvons nous réjouir de ce que la calme et envahissante influence de la liberté de gouvernement (*self-government*) a été suffisante pour faire avorter les projets de l'intervention britannique et française, et de ce que la voix presque unanime du peuple du Texas a frappé cette intervention d'une réprobation paisible et puissante. Par cet exemple, les gouvernements européens peuvent apprendre combien les artifices et les intrigues diplomatiques seront toujours vains, sur ce continent, contre le système de *self-government*, qui semble inné sur notre sol, et qui résistera toujours à l'intervention étrangère.

A l'égard du Texas, je ne doute pas qu'un esprit libéral et généreux inspirera le congrès dans tout ce qui concerne ses intérêts et sa prospérité, et qu'il n'aura jamais à se repentir d'avoir uni son étoile solitaire à notre glorieuse constellation.

Mon attention a été de bonne heure appelée sur la négociation qui, le 4 mars dernier, se trouvait pendante, à Washington, entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, au sujet du territoire d'Oregon. Trois tentatives différentes avaient été précédemment faites pour résoudre, par négociation, sur le principe d'un compromis, les questions en dispute entre les deux pays; mais toutes trois avaient été sans succès.

Ces négociations eurent lieu à Londres, dans les années 1818, 1824 et 1826; les deux premières sous l'administration de M. Monroe, la dernière sous celle de M. Adams. La négociation de 1818 ayant manqué son objet, aboutit à la convention du 20 octobre de la même année. Par l'article 3 de cette convention, il fut stipulé que "tout territoire qui peut être réclamé par l'un ou l'autre parti sur la côte nord-ouest d'Amérique, à l'ouest des *Stony Mountains*, sera, avec ses rades, baies et creeks, avec la navigation de toutes rivières dans son intérieur, libre et ouvert, pendant l'espace de dix ans à dater de la signature de la présente convention, aux navires, citoyens et sujets des deux puissances, étant bien entendu que cet arrangement ne peut pas être interprété au préjudice d'aucune réclamation que l'une ou l'autre des hautes parties contractantes peuvent avoir à aucune part du dit territoire, ni affecter les droits d'aucune autre Puissance ou Etat à aucune partie du dit pays; le seul objet des hautes parties contractantes, à ce

sujet, étant de prévenir des difficultés et des querelles entre elles-mêmes."

La négociation de 1824 ne produisit aucun résultat, et ne changea rien à la convention de 1818.

La négociation de 1826, n'ayant pu non plus produire un arrangement par compromis, aboutit à la convention du 6 août 1827, par laquelle il fut convenu de maintenir en vigueur, pour un temps illimité, les stipulations du 3ème article de la convention du 20 octobre 1818; et il fut en outre stipulé que "il sera permis, cependant, à l'une ou l'autre des parties contractantes, dans le cas où elles le jugeraient convenable, à toute époque après le 20 octobre 1828, en donnant dument avis de 12 mois à l'autre partie contractante, d'annuler et d'abroger cette convention; et elle sera, dans ce cas, en conséquence, entièrement annulée et abrogée après l'expiration du dit délai d'avis." Dans ces tentatives pour arranger la controverse, la parallèle du 49ème degré de latitude nord avait été offerte par les Etats-Unis à la Grande-Bretagne, et, dans celles de 1824 et de 1826, il avait été fait en outre la concession de la libre navigation du Columbia au Sud de cette latitude. La parallèle du 49ème degré, à partir des Montagnes Rocheuses jusqu'à son intersection avec l'extrémité du bras nord du Columbia, et de là en descendant le lit de cette rivière jusqu'à la mer, avait été offerte par la Grande-Bretagne, avec addition d'un petit territoire détaché, au nord du Columbia. Chacune de ces propositions avait été rejetée par les parties, respectivement.

En octobre 1843, l'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des Etats-Unis à Londres fut autorisé à faire une offre semblable à celles de 1818 et 1826. Ainsi était posée la question, lorsque, bientôt après, la négociation fut transportée à Washington; et, le 23 août 1844, elle fut formellement ouverte, sous la direction de mon prédécesseur immédiat. Comme toutes les négociations précédentes, elle était basée sur les principes de *compromis*, et le but avoué des parties était "de traiter des réclamations respectives des deux parties sur le territoire d'Oregon, en vue d'établir une frontière permanente entre elles, à l'ouest des Montagnes Rocheuses jusqu'à l'Océan Pacifique." En conséquence, le 26 août 1844, le plénipotentiaire britannique offrit de diviser le territoire d'Oregon par la 49e parallèle de latitude nord, à partir des Montagnes Rocheuses jusqu'à son intersection avec l'extrémité du bras nord du Columbia, et de là le long de cette rivière jusqu'à la mer, laissant libre la navigation de la rivière, pour qu'il en fut joui en commun par les deux parties — le pays au sud de cette ligne devant appartenir aux Etats-Unis, celui au nord à la Grande-Bretagne. En même temps, il proposa, en outre, d'abandonner aux Etats-Unis un territoire détaché, au nord du Columbia, s'étendant le long de l'Océan Pacifique et du détroit de Fuca, depuis la rade de Bullfinch inclusivement, jusqu'au canal Hood, et de déclarer librement ouverts aux Etats-Unis, tout port ou tous ports qu'ils pourraient désirer au sud de la latitude du 49e degré, soit sur le continent, soit sur les îles de Quadra et de Vancouver. A l'exception des ports libres, c'était la même offre qui avait été faite par le gouvernement anglais et rejetée par le gouvernement américain, dans la négociation de 1826. Cette proposition fut justement rejetée par le plénipotentiaire américain, le jour où elle fut faite. La proposition de l'Angleterre ayant été repoussée, le plénipotentiaire anglais demanda qu'une proposition fut faite par les Etats-Unis, "pour une solution équitable de la question."

Lorsque j'entrai au pouvoir, je trouvai la



négociation dans cet état. Bien que pénétré de la conviction que les prétentions anglaises ne pouvaient être maintenues, en droit, à aucune portion du territoire de l'Oregon, sur aucun principe de loi publique reconnu par les nations, cependant, par déférence pour ce qui avait été fait par mes prédécesseurs, et spécialement en considération des propositions de compromis qui avaient été faites par deux administrations précédentes, pour résoudre la question par la parallèle du 49e degré, propositions dont deux abandonnaient à la Grande-Bretagne la libre navigation du Columbia, en considération enfin de ce que la négociation pendante avait été commencée sur les bases d'un compromis, je regardai comme un devoir de ne pas la rompre brusquement. En considération, en outre, de ce que, sous les conventions de 1818 et de 1826, les citoyens et sujets des deux puissances avaient une possession conjointe du pays, je fus conduit à faire une nouvelle offre, pour résoudre cette vieille controverse dans l'esprit de modération, duquel avait surgi la nouvelle discussion. Il fut fait en conséquence une proposition qui fut rejetée par le plénipotentiaire anglais qui, sans soumettre aucune autre proposition, laissa la négociation tomber de son côté, exprimant l'espérance que les Etats-Unis offriraient ce qu'il crut devoir appeler "quelque autre proposition, pour la solution de la question d'Oregon, plus conforme à la loyauté, à l'équité et à la raisonnable attente du gouvernement anglais."

La proposition, ainsi offerte et rejetée, reproduisait l'offre de la parallèle du 49e degré de latitude nord, qui avait été faite par deux administrations précédentes, mais sans proposer, comme elles l'avaient fait, l'abandon de la libre navigation du Columbia à la Grande-Bretagne. Le droit pour une puissance étrangère, à la libre navigation sur aucune de nos rivières, au cœur de notre pays, était un droit que je ne voulais pas concéder. J'y compris aussi une stipulation pour ouvrir à la Grande-Bretagne tel port ou tels ports qu'il lui plairait sur le cap Quadra ou l'île Vancouver, au sud de cette parallèle. Si c'eût été une question nouvelle, venant en discussion pour la première fois, cette proposition n'eût pas été faite. Les demandes extraordinaires et tout-à-fait inadmissibles du gouvernement anglais, et le rejet de la proposition faite uniquement par déférence pour ce qui avait été fait par mes prédécesseurs et pour les obligations implicites que semblaient imposer leurs actes, sont une preuve satisfaisante qu'il ne peut être fait aucun compromis que doivent accepter les Etats-Unis. Dans cette conviction, la proposition de compromis, qui avait été faite et rejetée, fut, par mes ordres, subseqüemment retirée; NOTRE TITRE A TOUT LE TERRITOIRE DE L'OREGON FUT AFFIRMÉ, et, je le crois, établi par des faits et des arguments irréfragables."

Le monde civilisé verra, dans ces procédés, un esprit de libérale concession de la part des Etats-Unis, et ce gouvernement sera déchargé de toute responsabilité qui puisse résulter de l'impuissance de résoudre cette controverse.

Toutes tentatives de compromis ayant échoué, il devient du devoir du congrès de considérer quelles mesures il peut être convenable d'adopter pour la sécurité et la protection de nos citoyens qui habitent maintenant, ou qui pourront habiter plus tard l'Oregon, et pour le maintien de nos justes titres à ce territoire. En adoptant des mesures à cet effet, il doit être pris soin de ne rien faire pour violer les stipulations de la convention de 1827, qui est encore en vigueur. La foi des traités, dans leur lettre et leur

esprit, a toujours été et, je l'espère, sera toujours scrupuleusement observée par les Etats-Unis. Par cette convention, il est requis qu'il soit donné avis d'un an, par l'une des parties à l'autre, avant de terminer l'occupation conjointe, et avant qu'aucune puisse proclamer ou exercer une juridiction exclusive sur aucune portion du territoire. Cet avis, il serait, dans mon jugement, convenable de le donner: et je recommande qu'il soit adopté une loi pour le donner en conséquence, et pour terminer, de cette manière, la convention du 6 août 1827.

Il deviendra convenable, pour le congrès, de déterminer quelle législation il peut, en attendant, adopter sans violer cette convention. Sans aucun doute, la protection de nos lois et de notre juridiction civile et criminelle, devrait être immédiatement étendue sur tous nos citoyens, dans l'Oregon. Ils ont un juste sujet de se plaindre de notre négligence à cet égard, et ont, en conséquence, été contraints, pour leur propre sécurité et protection, d'établir par eux-mêmes un gouvernement provisoire. Forts dans leur allégeance et ardents dans leur attachement aux Etats-Unis, ils ont été livrés ainsi à leurs seules ressources. Ils sont anxieux de voir nos lois étendues sur eux, et je recommande que cela soit fait par le congrès, avec aussi peu de délai que possible, dans la pleine extension avec laquelle a procédé le parlement anglais à l'égard des sujets anglais, sur ce territoire, par son acte du 2 juillet 1821, "pour régler le commerce des fourrures et établir une juridiction civile et militaire dans certaine partie de l'Amérique du Nord." Par cet acte, la Grande-Bretagne a étendu ses lois et sa juridiction, civiles et criminelles, là où sont ses sujets engagés dans le commerce des fourrures, sur ce territoire. Par lui, les cours de la province du Haut-Canada ont pouvoir d'évoquer les causes civiles et criminelles. Des juges pourront être nommés dans l'Oregon, pour exécuter tous les jugemens issus des cours de cette province, et pour "siéger et tenir des cours compétentes dans les offenses criminelles et délits" qui ne sont pas passibles de peine capitale, et aussi dans les cas civils où la cause de l'action "n'excédera pas en valeur la somme de 200 livres."

Postérieurement à la date de cet acte du parlement, la concession fut faite, par la couronne d'Angleterre, à la Compagnie de la Baie d'Hudson, du commerce exclusif avec les tribus Indiennes du territoire d'Oregon, avec réserve que ce monopole n'entraînerait pas l'exclusion "des sujets d'aucun état étranger qui, en vertu et par la force d'aucune convention existante, entre nous et lesdits états étrangers, peuvent avoir des droits, et se livrent audit commerce."

Il est beaucoup à regretter que, pendant que, grâce à cet acte, les sujets anglais ont joui de la protection des lois anglaises et des tribunaux anglais, dans tout l'Oregon, les citoyens américains, dans le même territoire, n'aient pas joui d'une pareille protection de la part de leur gouvernement. En même temps le résultat montre le caractère de notre peuple et de nos institutions. En dépit de cette négligence, nos citoyens se sont multipliés, et leur nombre s'accroît rapidement sur ce territoire. Ils n'ont point fait d'appel aux armes, mais se sont paisiblement fortifiés dans leurs nouveaux foyers, par l'adoption d'institutions républicaines, fournissant une nouvelle preuve que le *self-government* est inhérent au cœur américain, et doit prévaloir. Il leur est dû de les couvrir et de les protéger par nos lois.

Il est regardé comme important que nos lois pour le réglément du commerce et des relations avec les tribus Indiennes, à l'est des Montagnes Rocheuses, soient étendues aux tribus qui habitent au-delà.

L'accroissement de l'émigration vers l'Oregon, la sollicitude et la protection qui sont dues par le gouvernement à ses citoyens, dans cette lointaine région, nous font un devoir, aussi bien qu'un intérêt, de cultiver des relations amicales avec les tribus Indiennes de ce territoire. Dans ce but, je recommande qu'il soit fait provision pour l'établissement d'une Agence Indienne et de telles Sous-Agences qui pourront être jugées nécessaires, au-delà des Montagnes Rocheuses.

Pour la protection des émigrants, pendant leur voyage vers l'Oregon, contre les attaques des tribus Indiennes qui occupent le pays au travers duquel ils doivent passer, je recommande qu'un nombre suffisant de forts et de blockaus soient érigés le long de la route ordinaire, entre nos établissemens-frontières, sur le Missouri, et les Montagnes Rocheuses; et qu'une force suffisante de carabiniers à cheval soit levée pour les garder et les protéger dans leur voyage. L'adoption immédiate, de ces recommandations, par le congrès, ne violera pas les stipulations du traité existant. Ce ne sera pas faire, pour les citoyens américains, plus que n'ont fait, il y a long-tems, les lois anglaises pour les sujets anglais, sur le même territoire.

Il faut plusieurs mois pour faire le voyage par mer, des états de l'Atlantique à l'Oregon, et bien que nous ayons un grand nombre de baleiniers dans l'Océan Pacifique, un petit nombre d'entre-eux nous servent à échanger des nouvelles, sans de grands délais, entre nos établissemens dans cette lointaine région et les Etats-Unis. Un courrier à travers les terres est considéré comme très praticable, et l'importance d'établir un pareil courrier, au moins une fois par mois, est soumise à la favorable considération du congrès.

Il est soumis à la sagesse du congrès de déterminer si, à sa présente session, et jusqu'à l'expiration de l'avis d'un an, il peut être adopté d'autres mesures, conciliables avec la convention de 1827, pour la sécurité des droits, pour le gouvernement et la protection de nos citoyens dans l'Oregon. Il sera ultérieurement sage et convenable de faire de libérales concessions de terres aux patriotiques pioniers qui, au milieu des privations et des dangers, ouvrent la marche au travers des tribus sauvages habitant les vastes déserts situés entre nos établissemens-frontières et l'Oregon, qui cultivent et sont prêts à défendre le sol—j'en suis pleinement convaincu. Douter qu'ils obtiendront de telles concessions aussitôt que la convention entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne aura cessé d'exister, ce serait douter de la justice du congrès; mais, pendant l'avis d'un an, il est digne de considérer si une stipulation à cet effet pourrait être faite, sans violer l'esprit de cette convention.

Les recommandations que j'ai faites, pour la meilleure manière d'assurer nos droits sur l'Oregon, sont soumises au congrès avec grande déférence; s'il trouvait, dans sa sagesse, aucun moyen mieux calculé pour accomplir le même objet, j'y donnerais mon cordial concours.

A l'expiration de l'avis d'un an (si le congrès juge à propos de donner cet avis), nous aurons atteint une période où les droits nationaux sur l'Oregon devront être, soit abandonnés, soit fermement maintenus. Ils ne peuvent être abandonnés sans le double sacrifice de l'honneur et des intérêts nationaux. —Cela est trop clair pour admettre le doute.

L'Oregon est une partie du continent de

l'Amérique du Nord, à laquelle, je l'affirme avec confiance, le titre des Etats-Unis est le meilleur qui existe maintenant. Pour les bases sur lesquelles repose ce titre, je vous réfère à la correspondance de l'ex-secrétaire et du secrétaire actuel d'état avec le plénipotentiaire anglais, pendant la négociation. La proposition anglaise de compromis, qui ferait du Columbia la ligne au sud du 49ème degré, avec une insignifiante addition de territoire détaché, pour les Etats-Unis, au nord de cette rivière, et qui laisserait du côté anglais les deux tiers de tout le territoire d'Oregon, y compris la libre navigation du Columbia et toutes les importantes rades de l'Océan Pacifique, ne saurait être un moment écoutée par les Etats-Unis, sans un abandon de leurs justes et manifestes droits territoriaux, de leur propre respect et de leur honneur national. Pour l'information du congrès, je lui communique ci-joint la correspondance qui a eu lieu entre les deux gouvernements pendant la dernière négociation.

La rapide extension de nos établissements sur nos territoires jusqu'alors inoccupés; l'addition de nouveaux états à notre confédération: l'extension des principes de liberté, et notre croissante grandeur comme nation, attirent l'attention des puissances de l'Europe, et, récemment, on a imaginé (*broached*), dans quelques-uns d'eux, la doctrine d'une balance de pouvoir sur ce continent, pour arrêter nos progrès. Les Etats-Unis, sincèrement désireux de maintenir des relations de bonne intelligence avec toutes les nations, ne peuvent permettre en silence aucune intervention européenne sur le continent de l'Amérique du Nord: et, si une pareille intervention était tentée, ils seraient prêts à y résister à tous hasards.

Il est bien connu du peuple américain et de toutes les nations, que ce gouvernement n'est jamais intervenu dans les relations existant entre d'autres gouvernements. Nous ne nous sommes jamais constitués partie dans leurs guerres ou leurs alliances; nous n'avons pas convoité la conquête de leurs territoires; nous ne nous sommes pas mêlés aux partis dans leurs troubles domestiques; et croyant notre forme de gouvernement la meilleure, nous n'avons jamais essayé de la propager par les intrigues, par la diplomatie ou par la force. Nous pouvons réclamer sur ce continent une pareille exemption d'intervention européenne. Les nations d'Amérique sont tout aussi souveraines et indépendantes de tout contrôle étranger, de faire la guerre, de conclure la paix et de régler leurs affaires intérieures. Le peuple des Etats-Unis ne peut, en conséquence, voir avec indifférence les tentatives faites par les puissances européennes pour intervenir dans l'action indépendante des nations de ce continent. Le système du gouvernement américain est entièrement différent de celui de l'Europe.

La jalousie parmi les différens souverains de l'Europe, la peur que l'un d'eux ne devint trop puissant pour le reste, leur a inspiré l'anxieux désir de voir s'établir ce qu'ils appellent *la balance* du pouvoir. On ne peut permettre qu'il en soit fait l'application au continent américain et spécialement aux Etats-Unis. Nous devons toujours maintenir le principe que le peuple de ce continent a seul le droit de décider de ses destinées. Si quelqu'une de ses parties, constituant un Etat indépendant, offrait de s'unir à notre confédération, ce serait une question à résoudre entre eux et nous, sans aucune intervention étrangère. Nous ne pouvons jamais permettre que les puissances étrangères interviennent pour empêcher une pareille union,

sous le prétexte qu'elle troublerait *la balance de pouvoir* dont elles peuvent désirer le maintien sur ce continent. Il y a près d'un quart de siècle, le principe fut distinctement annoncé au monde dans le message annuel d'un de mes prédécesseurs: Que "les continents d'Amérique, par la libre et indépendante position qu'ils ont prise et maintiennent, ne doivent plus désormais être considérés comme sujets à la future colonisation d'aucune puissance européenne." Ce principe s'appliquera avec une nouvelle force, si aucune puissance européenne tente d'établir aucune nouvelle colonie dans l'Amérique du Nord. Dans les circonstances qui existent actuellement dans le monde, l'occasion présente est considérée comme convenable pour réitérer et affirmer le principe posé par M. Monroe, et pour constater mon cordial assentiment à la sagesse et à la sûreté de sa politique. La réassertion de ce principe, spécialement en ce qui touche l'Amérique du Nord, n'est aujourd'hui que la promulgation d'une politique à laquelle aucune puissance ne devrait songer (*cherish*) à résister. Les droits existants de toute puissance européenne devraient être respectés; mais il est également dû à notre salut et à nos intérêts, que la protection efficace de nos lois soit étendue sur toutes nos limites territoriales, et qu'il soit distinctement annoncé au monde, comme notre politique arrêtée, qu'à l'avenir aucune colonie ou domination européenne ne sera, de notre consentement, plantée ou établie sur aucune partie du continent de l'Amérique du Nord.

J'espère qu'on ne trouvera pas hors de propos que je saisisse cette occasion, pour payer un juste tribut à la mémoire du plus grand citoyen de notre pays, qui, l'été dernier, est descendu dans la tombe. La joie de contempler, à l'âge avancé de près de quatre-vingts ans, l'heureuse prospérité de son pays, faisait le bonheur des derniers moments d'André Jackson, qui a quitté la vie dans la calme espérance de la bienheureuse immortalité. Sa mort fut douce, comme sa vie avait été éminemment utile. Il avait une confiance inaltérable dans la vertu et dans la capacité de ce peuple, dans la durée de ce gouvernement libre, qu'il avait si largement contribué à établir et à défendre. Ses grandes actions lui avaient assuré l'affection de ses concitoyens, et c'était son bonheur de voir l'accroissement et la gloire de ce pays qu'il aimait si bien. Il a quitté cette terre au milieu des bénédictions de millions d'hommes libres. La nation a payé un juste tribut à sa mémoire, sur sa tombe.

Les générations futures apprendront, par son exemple, l'amour du pays, et les Droits de l'Homme. Dans une occasion pareille à celle-ci, il disait: "Je vous recommande, mes concitoyens, à la protection du Dieu tout-puissant, je compte sur sa généreuse Providence pour le maintien de nos institutions libérales, et je supplie que, quelques erreurs qu'il me soit donné de commettre dans l'accomplissement des difficiles devoirs qui me sont dévolus, ces erreurs puissent trouver un remède dans l'harmonie et la sagesse de vos conseils."

JAMES K. POLK.

## VARIÉTÉS.

— Le doyen des souverains d'Europe est actuellement le pape Grégoire XVI, qui, né le 18 septembre 1765, se trouve dans sa 81e année. Le sous-doyen est S. M. Ernest, roi de Hanovre, qui est dans sa 75e année, puisqu'il a reçu le jour le 5 juin 1771. Louis-Philippe, âgé de 72 ans, vient ensuite.

— Une pétition vient d'être rédigée par le commerce de Paris, afin d'avertir les ministres que les spéculations sur les chemins de fer mènent directement à une crise commerciale. Tout le numéraire passe, en effet, dans l'agiotage, et de là aux mains des gros banquiers. Il en résulte que tous les capitaux deviennent la proie d'une pharange privilégiée, qui considère l'agiotage comme une vaste mer où elle peut à coup sûr jeter ses filets. Par suite, le commerce ne trouve plus à négocier son papier, puisque l'argent le fuit, entraîné qu'il est par l'appât que lui offrent d'effrénées spéculations; le commerce est donc menacé d'une double ruine: ou il périra faute d'argent pour s'alimenter, ou, s'il veut en obtenir, il devra payer un intérêt exorbitant. Encore ne pourra-t-il point lutter contre l'agiotage, qui échauffe si violemment les imaginations. Combien s'aggraverait cette situation à la fin de l'année, époque toujours difficile par elle-même! Un pareil état de choses demandait des mesures promptes, énergiques; on avait dit que le pouvoir y songerait. Cette assertion a été démentie. Liberté entière restera-t-elle à l'agiotage dont on a fait un instrument de la politique? Les chances sont bonnes pour lui; par contre, la ruine du commerce est imminente. Où sont, dans ces conditions, les symptômes de la prospérité préconisée par le pouvoir?

— Plus nous allons, et plus le progrès de l'agiotage se dessine et prend de colossales proportions. Très certainement cette fièvre aura une grande influence sur les plaisirs et les fêtes de l'hiver. Les soirées et les bals sont menacés; la spéculation fera un immense tort à la musique et à la danse. L'agiotage règne despotiquement dans les salons aristocratiques; où ne règne-t-il pas? Toutes les classes de la société sont en proie à cette passion. Combien d'exemples, combien d'anecdotes nous pourrions citer, si la discrétion ne nous imposait silence!

C'est au théâtre surtout que ces exemples sont nombreux. On ne spéculait nulle part avec plus d'ardeur que dans les coulisses, et ce sera là sans doute une cause de chute pour plus d'un vaudeville. Les acteurs livrés à l'agiotage perdent beaucoup de leurs moyens et de leur mémoire. La préoccupation financière les poursuit sur la scène; tout en jouant un rôle d'amoureux, de traître ou de niais, ils songent à la hausse, à la baisse, au report; sous l'empire de cette pensée dominante, ils se trompent souvent d'une façon fâcheuse, et quelquefois d'une façon plaisante.

L'autre soir, on jouait le *Cid* sur un des théâtres de la banlieue de Paris.

L'acteur qui remplissait le rôle de don Diègue songeait aux chemins de fer.

Dès les premiers mots, on s'aperçut qu'il jouait à contre-cœur; cependant sa mémoire se soutenait assez bien.

Mais, arrivé à la scène sixième du premier acte, au lieu de dire

Rodrigue, as-tu du cœur?

Il se trompa et dit:

Rodrigue, as-tu du Nord?

Et il y eut là un effet sur lequel Corneille n'avait pas compté.

Il n'y a presque plus d'argent en circulation; toutes les poches sont à sec, toutes les bourses se sont vidées dans les caisses des grandes compagnies qui se présentent à l'adjudication des chemins de fer. Là, les écus restent stationnaires. Paris ne dépense plus que le strict nécessaire pour vivre; le luxe et le superflu sont ajournés à des temps meilleurs. Les gens qui ne possèdent rien ont la prétention de s'enrichir par l'agiotage;

toutes les fortunes veulent se doubler et se tripler en quelques semaines. On ne calcule pas les difficultés de ce résultat. Si tous les projets, si toutes les espérances se réalisaient, Paris l'année prochaine offrirait l'étonnant spectacle d'une population entièrement composée de millionnaires. Ce serait curieux; mais malheureusement ce n'est guère possible."

## La Revue Canadienne.

MONTREAL, 13 DÉCEMBRE, 1845.

### Histoire de la semaine.

Le plus grand fait historique de la huitaine, celui qui a soulevé le plus de discussion, qui a agité le plus les esprits, depuis les hommes les plus hauts placés jusqu'au plus obscur individu, le fait qui a abimé la conversation de la semaine dans tous les cercles, qui a fait dépasser déjà autant d'encre et de papier depuis huit jours que la célèbre "Crise Ministérielle" qui dure encore? le grand fait enfin attendu avec tant d'impatience, c'est le message du Président Polk, au 19<sup>e</sup> Congrès des États-Unis.

La presse du Canada a suspendu un instant ses combats à outrance (il n'y en a jamais d'autre dans ce charmant petit pays) pour s'occuper de critiquer, disséquer et discuter ce monstrueux document dont nous donnons aujourd'hui un extrait dans nos colonnes.

Lundi matin, aussitôt que les différents journaux de cette ville eurent publié et fait afficher le message aux coins des rues, les groupes nombreux et empressés qui se coudoyaient pour le lire, témoignaient vivement de l'immense intérêt et de la haute importance que l'on attache de plus en plus à tout ce qui se passe chez nos voisins, depuis qu'il s'est élevé entre eux et l'Angleterre des difficultés si sérieuses au sujet de l'Oregon.

Nous sommes loin d'être alarmiste, et qui plus est, nous ne croyons pas à la probabilité de la guerre à cette période avancée du 19<sup>e</sup> siècle, entre deux nations aussi éminemment commerçantes que nos deux rivales, mais il faut le reconnaître, les faits, les opinions, les sentiments exprimés par le premier magistrat de la République Américaine sont d'une telle gravité qu'ils pourraient bien être le prélude d'un drame à la Napoléon, dont les actes ébranleraient le monde entier, (et peut-être en passant notre cher Canada) par de sanglantes perpétués.

En effet, ce document n'est rien moins que belliqueux, quand on considère la personne qui l'écrivit, le temps, le lieu, et ceux à qui il s'adresse.

Vous dire comment l'opinion publique de ce pays l'a accueilli, serait pour nous d'autant plus difficile que sur cette question comme sur toutes les autres, *tot capita, tot sensus*. Une partie de la presse, les guerroyeurs par sang, comme vous avez pu voir, ont jeté les hauts cris. Pour ceux dont elle représente les idées, cette adresse du fauteuil présidentiel est, com-

me tous les autres documents qui en émanent, une bravade insolente et sans pudeur, une prétention ridicule à la fierté et à la dignité républicaine; pour ceux là encore les États-Unis sont toujours un repaire de voleurs, une populace composée de chevaliers d'industrie et de Robert Macaire, sans foi, ni loi, ni crédit aucun, ne rêvant que rapine, anarchie, déprédation et agrandissement.

D'autres, et c'est le plus grand nombre, au moins croyons-nous que c'est le plus raisonnable et le plus sensé, regardent nos voisins comme un peuple puissant, aussi grand par son avenir que par son passé, et qui, malgré ses fautes, car il en a, a droit à notre admiration pour les merveilleuses choses qui se sont accomplies à l'ombre de son drapeau étoilé et de ses institutions républicaines; pour ces derniers, disons-nous, le message de M. Polk est une éloquente, peut-être un peu trop énergique manifestation de volonté nationale qui ne s'arrête devant aucune difficulté, pour conserver des droits qu'elle considère légitimes. Mais, pour nous, nous considérons que le Président est allé trop loin, en disant les résultats infructueux des négociations diplomatiques; il pouvait se dispenser de déclarer qu'il ne se prêterait plus à un compromis; car c'est réellement dire au Cabinet de St. James; vous n'avez pas besoin de nous faire de nouvelles propositions à ce sujet, nous les refusons.

Comment le lion anglais qui n'est pas tout à fait le "lion malade" de la Fable va prendre cette pillule de maître Jonathan, le temps seul peut nous le dire; mais on peut pourtant avoir encore confiance dans cette panacée universelle des difficultés internationales que l'on appelle la diplomatie; elle a déjà donné des coups d'éponge qui en ont effacé bien d'autres, depuis 1815.

Avec ce terrible message du Président, nous est venu une autre chose que l'on rencontre tous les ans à pareille époque dans ces parages, et qui nous a glacé autant que le message pouvait nous échauffer, s'il fut venu seul, le froid le plus intense, le plus cuisant, le plus piquant. Le cruel qu'il est, nous empêche de voir à travers la croisée, fait monter la fumée droit au-dessus des cheminées et encaoutte les gens à ne plus les reconnaître. Sa présence nous a fait faire plus d'une réflexion sur les agréments du service actif, pendant nos mois d'hiver, dans le cas d'une guerre, et certes ces réflexions ont été tout à l'avantage de *l'entente cordiale quand même*.

Dites le moi, peut-on imaginer la gloire militaire, le bruit des tambours, du canon, des trompettes, des fusils, par un froid seulement de quinze degrés Réaumur. Est-il quelque chose qui prouve mieux que cela, que pour les âmes d'élite, pour les héros, comme pour tout, le plus grand des malheurs, c'est le froid! est-il quelque chose si bien fait pour nous faire sentir le néant et la vanité de l'esprit de l'homme et de son corps? enfin n'est-ce pas qu'il décharme tout, même la gloire, si vous n'avez pas en perspective un bon feu et un chaud et conforta-

ble legs? Allez donc à la guerre en mitaines! sans pouvoir endosser un grand uniforme, avec du frima à la barbe, aux moustaches, aux sourcils! C'est triste.

Et pourtant déjà on parle d'organiser les fameux volontaires de jadis qui avaient de la volonté pour toutes espèces de choses, si ce n'est pour se battre réellement; vous vous rappelez sans doute ces célèbres héros, chevaliers du hasard, qui craignaient autant leurs créanciers que les ennemis; ces animaux de haut nez, dressés à la proie et au gibier, qui ne songaient qu'à se remplumer, par ce qu'ils étaient sans plumes; qui, avant d'entrer dans le service, n'avaient pas de talons à leurs bottes, pas de linge sous leur habit et pas de gants à leurs mains; vous vous rappelez ces affamés, comme de vrais oiseaux de proie, ayant pour toutes qualités les sept péchés capitaux; eh bien! on va les ressusciter! Que Dieu nous soit en aide!

L'organisation de la milice est aussi une pleine activité, pour ce qui concerne le commandement, c'est-à-dire que les officiers sont créés en masse; pour ce qui regarde le gros de l'armée, on n'en parlera pas sur l'Unité, puisque les soldats sont encore comme dit le Chroniqueur de la Minerve, à l'état de néant.

Nous devons joindre nos sentiments à ceux exprimés déjà par la presse au sujet de la milice. Nous voyons avec regret qu'il n'est nullement question de composer des corps Canadiens-français. Les journaux contiennent de longues listes de nominations pour la milice et aussi pour des corps de cavalerie et d'infanterie, tels que les "dragons" les "carabiniers" et les "artilleurs de Montréal." Mais, dans ces listes, vous rencontrez à peine un nom français, *rara avis in terra*; et pourtant, ils sont nombreux autour de nous les "fils de 1812." Il y a encore des miliciens qui ont servi à Chateauguay, et à la malheureuse affaire de Plattsburgh; ces braves ont des fils aussi intrépides, aussi respectables que leurs pères. Avec eux, il serait possible de mettre sur pied et de recomposer ces régiments de voltigeurs et de chasseurs Canadiens qui, dans la dernière guerre, se sont couverts de lauriers et qui, aujourd'hui, ont droit par ces souvenirs de leurs services de ne pas être oubliés dans la distribution des honneurs militaires. Vienne réellement une guerre, et on sera très empressé de leur offrir du service actif; en attendant on les néglige.

La maille d'Europe du 19 novembre a tardé de quelques jours cette fois en conséquence de la saison et du mauvais état des routes et des communications. Nous l'avons eu lundi le 8 courant. Elle ne nous annonce rien de bien extraordinaire.

On s'attendait à quelque changement dans le ministère anglais, et surtout il semblait n'exister aucun doute sur l'entrée de Lord John Russell dans l'administration de sir Robert Peel. Il doit remplacer Lord Stanley au Colonial Office.

Il y eut, chez le premier ministre anglais, dont la santé s'améliorait beaucoup, de vives discussions au sujet de l'ouverture des ports. Cette question est loin d'être décidée, car la

famine menace, plus que jamais, en Angleterre, et la situation de l'Irlande s'aggrave, chaque jour, par la déplorable certitude qu'on acquiert des mauvais résultats de la récolte des pommes de terre. La disette semble imminente. A Londres, on s'alarme à bon droit de cette perspective ; car il est du devoir du gouvernement d'en prévenir les effets. Que tentera-t-il ? On assure que sir Robert Peel s'est déterminé à convoquer le Parlement et à lui demander un crédit de trois millions, dans le but de donner du travail aux masses inoccupées de la population Irlandaise et de leur fournir ainsi des moyens d'existence. Ce serait, nous l'avouons, une sage mesure, mais il est douteux que l'Irlande l'accepte sans réserve.

Les chefs du rappel se sont prononcés à cet égard, le 9 novembre, dans la séance hebdomadaire de leur association.

« L'intervention spéciale de la Providence, a dit M. Smith O'Brien, peut seule détourner les calamités qui planent sur l'Irlande. J'espère que le caractère irlandais se soutiendra dans cette lutte effrayante, et surtout que, quelque chose qu'il arrive, nous ne mendierons pas la charité des Anglais. Il y a encore en Irlande de quoi nourrir la population ; et si les vivres nous manquaient, je le répète, je compte que pas un Irlandais ne tendrait la main à l'Angleterre.

C'est de la législature que l'Irlande, à ajouté l'orateur, attend satisfaction pour ses intérêts. Elle demande que la propriété soit taxée, pour soulager le peuple. L'Angleterre y consentira-t-elle ? Question bien grave, et qu'elle hésitera à résoudre, malgré ses embarras extérieurs, contre lesquels elle peut avoir besoin du concours des Irlandais. Ces embarras, M. O'Brien les a exposés avec énergie, avec exagération peut-être, en ce qui concerne la France. Nulle part, il ne voit d'allié pour l'Angleterre, et notre attitude armée peut lui en imposer.

« Quand Louis-Philippe ne sera plus, a ajouté l'orateur, un prince ambitieux ne pourrait pas établir sa dynastie avec plus de fermeté dans les cours, et les affections du peuple français qu'en faisant la guerre à l'Angleterre. »

Or, suivant M. O'Brien, dont nous ne cherchons point à contrôler l'opinion ; elle ne pourrait lutter seule contre cette éventualité. Il lui faudrait l'assistance de l'Irlande. « Il est de l'intérêt de l'Angleterre, a-t-il dit en finissant, de se concilier l'affection de l'Irlande. » Les Anglais voudront-ils le comprendre ainsi ?

Les trois personnages, dont il est question pour gouverneur général, sont le comte de St-Germain, le comte de Clarendon et lord Morpeth. Les deux derniers surtout sont des hommes qui appartiennent à une école politique très libérale.

En France, le vieux maréchal Soult a abandonné le portefeuille du ministère de la guerre, tout en gardant la présidence du conseil. A sa place est nommé M. le lieu-

tenant-général Moline de St-Yon, et sous-secrétaire d'état de ce département, M. le baron Martineau des Chesnez, qui en était secrétaire-général. Voici ce que dit un journal, au sujet de ces nominations :

**DU REPLÂTRAGE MINISTÉRIEL.** — Ce n'est là ni du gouvernement constitutionnel, ni du gouvernement absolu, c'est du gouvernement d'intrigue, d'expédients, de coterie. C'est une déclaration officielle de l'impuissance du cabinet ; la constatation de l'impossibilité de gouverner selon les lois régulières de la puissance exécutive. Le coup, cette fois, est d'autant plus dangereux que le ministère lui-même se l'est porté de ses propres mains. Il a trahi l'anarchie qui régnait dans son sein et l'isolement sans exemple dans lequel il se trouve placé au dehors. Ajoutons à cela les atteintes portées à son autorité par les hardiesses impudiques du maréchal Bugeaud, la misérable situation où il a mis les affaires, les embarras de toute espèce qui l'attendent devant les chambres, et terminons par la conclusion que nous avons déjà exprimée plusieurs fois : Le ministère est encore debout, mais il n'est même plus besoin de le pousser, il va tomber, car il est mort.

En Algérie, le maréchal Bugeaud poursuit Abd-el-Kader avec acharnement, et a déjà vengé, sur ses partisans, les désastres récents. Dans un engagement, les Arabes ont perdu 200 hommes, 10,000 moutons, un millier de bœufs, et 150 chameaux. Le butin, d'ailleurs, a été considérable.

Toute la société anglaise, avant le départ du *Steamer*, venait d'être mise en grand émoi, par la disparition subite d'une jeune fille appartenant à la haute aristocratie, Lady Adela Villiers, fille cadette du Comte de Jersey. Elle s'est mystérieusement enfuie de Brighton avec un petit paquet à la main ; vingt-trois heures après elle épousait à Gretna-Green le Capitaine Ibbetson, du 11<sup>ème</sup> Hussards, régiment du Prince Albert. L'héroïne de l'aventure compte à peine 17 ans, et le Capitaine en a 27. Nous donnons à nos lecteurs, et plus encore pour nos lectrices les détails que nous trouvons dans les journaux anglais sur cet événement :—

« On sait maintenant que la jeune et belle Adela Villiers, la plus jeune fille du comte et de la comtesse de Jersey, s'est rendue à Londres, Newcastle, Carlisle et Gretna-Green. Le capitaine Frédéric Villiers, qui s'était mis à la poursuite de sa sœur, en arrivant à Gretna-Green, a appris que le jeudi dans l'après-midi, un mariage avait été célébré à Gretna entre le capitaine Charles Parke Ibbetson et lady Adela-Coriande-Marie Villiers. Le mariage était célébré 23 heures après le départ des fugitifs de Brighton. Après la cérémonie, les époux se sont rendus à Edimbourg. Le capitaine Ibbetson est depuis 1843 capitaine au régiment du 11<sup>ème</sup> hussards, qui est le régiment du Prince Albert. Le capitaine Frédéric Villiers s'est empressé de reporter à ses père et mère les renseignements qui lui avaient été donnés à Gretna.

On dit que lady Adela et le capitaine s'étaient vus pour la première fois à Almack, dans la dernière saison.

Cette affaire a produit une vive sensation dans tous les cercles-fashionables.

Le comte de Jersey a reçu du commandant en chef une lettre dans laquelle ce dernier fait Pologue du caractère du capitaine Ibbetson. Lady Adela Villiers a 17 ans, le capitaine en a 27. Le capitaine profite d'un congé qui doit expirer le 14, et va alors rejoindre son régiment, qui est en Irlande. Le capitaine demeurait seul avec sa

mère, à peu de distance de la résidence de la famille de Jersey. Lady Adela était restée seule avec son père au moment où elle a pris la fuite : elle a saisi un prétexte pour quitter la chambre où elle était avec son père, et lorsque le moment est venu de se mettre à table, le comte ne voyant pas venir sa fille, l'a fait chercher : elle était partie !

Il est à remarquer que la grand-mère maternelle de lady Adela Villiers s'était elle-même enfuie avec son mari, le feu comte de Westmoreland, en 1782 ; M. Child, riche banquier, père de la dame, s'était attaché à sa poursuite, allait l'atteindre, lorsque le comte de Westmoreland tira un coup de pistolet sur l'un des chevaux de M. Child qui s'abatit ; il en résulta une confusion qu'il mit à profit, et le mariage était célébré à Gretna-Green, lorsque M. Child arriva.

Lorsque les deux futurs époux le capitaine Ibbetson et lady Adela Villiers sont arrivés à deux heures et demie à Gretna-Hall, le forgeron qui marie présidait un banquet auquel assistaient de nombreux ingénieurs qui font des tracés en ce pays. Un message secret ayant été remis au président, il se leva brusquement de table et monta au salon où l'attendaient ses deux visiteurs. Interrogé par le capitaine, qui demanda s'il célébrait des mariages, le forgeron déclara qu'il était dans l'habitude de le faire depuis bien des années, et qu'il exécuterait, à moins qu'il n'en fût empêché par lord Brougham, qui, l'année dernière, avait tenté de s'attaquer à son privilège. Boniface ayant demandé la permission de se retirer quelques instans, reparut bientôt en costume.

Lady Adela Villiers, interrogée sur ses prénoms éprouva quelque embarras ; le prince de Capoue, dit le forgeron, a été marié par mon ministère ; il il avait une kriedle de seize prénoms, il ne se rappela que la moitié, ce qui n'empêcha pas de le marier.

Les postillons de Carlisle, qui ont l'habitude de servir de témoins dans cette occasion (c'est leur privilège), furent mandés au salon. Les deux futurs déclarèrent qu'ils étaient célibataires tous deux, et qu'ils étaient venus à Gretna librement et spontanément sans aucune contrainte. Boniface se tournant vers le capitaine : « Prenez-vous cette femme pour votre femme légitime ?— Oui. » Boniface reprenant : « Vous la prenez pour vivre suivant les commandemens de Dieu dans le saint état du mariage. Vous promettez de l'aider et la secourir, de la chérir en tant que femme en maladie, et négligeant toutes autres femmes de lui rester fidèle tant que vous vivrez tous deux ? »

Le capitaine prêta ce serment avec le plus grand empressement et fit une protestation des plus vives à lady Adela Villiers.

Lady Adela ayant fait des réponses et promesses identiques, le capitaine passa l'anneau du mariage au doigt de lady Adela, et Boniface dit d'un ton solennel : « Attendez que cet honneur et cette femme ont consenti devant Dieu et les témoins à être mari et femme, en recevant cet anneau, je déclare qu'ils sont unis en la présence de Dieu et des témoins.

Il a été dressé acte du dit mariage sous cette rubrique et sur feuille imprimée : Royaume d'Écosse ; comté de Dumfries, paroisse de Gretna, Certillon : à tous ceux qui les présentes verront, que Charles Parke Ibbetson ; de la paroisse de Saint-Pancras, à Londres, comté de Middlesex, et Adela Corianda Villiers, de la paroisse de Saint-Georges à Londres, comté de Middlesex, ici présents et déclarant être tous deux célibataires, ont été unis aujourd'hui conformément aux lois de l'Église d'Angleterre et aux lois de l'Écosse. Dont acte, à Gretna-Hall, ce 6 novembre 1845. Suivent les signatures ; C. P. Ibbetson, Adela Villiers. Célébré par J. Linton ; témoins : James Linton, Robert Copley.

La signature du capitaine était tracée d'une main ferme, et celle de lady Adela d'une écriture très fine.

Après la cérémonie, Boniface a fait prendre quelque rafraîchissement aux époux. Le capitaine a acquitté tous les frais, et à quatre heures les époux repartaient pour Edimbourg.

Les ingénieurs, que la brusque sortie de Boniface avait étonnés, s'étaient concertés pour voir les époux à leur sortie. Lorsque la chaise de poste a passé devant eux, ils ont salué les époux par trois salves d'applaudissemens.

On lit dans la *Minerve* de jeudi soir :—

L'Hon. A. N. Morin donnera, jeudi prochain, le 18 du courant, devant l'Institut Canadien, au-dessus du magasin de MM. Lyman et Cie., Place d'Armes, une lecture sur "l'éducation élémentaire dans le Bas-Canada : ce qu'elle est, et ce qu'elle devrait être." Les Patrons, les Membres Honoraires et Titulaires de cette Institution, ainsi que le public, sont respectueusement invités d'y assister. L'Institut Canadien fera aussi ce jour là son rapport annuel. La lecture commencera à 7½ heures P. M.

Nous n'avons rien à ajouter à ce que dessus. Le nom du lecteur, sa grande réputation, sa vaste érudition attireront la foule dans les salles de l'Institut Canadien, jeudi prochain. Le sujet d'ailleurs est d'un intérêt majeur pour nous tous.

### Les Anglais à Stolzenfels.

Le château de Stolzenfels, ce petit manoir gothique si curieusement rafistolé, si précieusement meublé à l'instar du moyen-âge, et sur lequel le roi de Prusse comptait si fort pour émerveiller la reine d'Angleterre, qui, par parenthèse, n'a témoigné en le visitant ni surprise, ni admiration, ce château de Stolzenfels, que les curieux assiégeaient vainement au mois de juillet et au mois d'août, est maintenant ouvert à tous les voyageurs. Les pèlerins du Rhin ne manquent pas de faire une station pour visiter ce lieu célèbre ; ils descendent sur la rive, ils gravissent la roche escarpée ; le pont est couché sur le fossé, la herse est levée, la porte ouverte pour tous ; mais tous les étrangers ne trouvent pas le même accueil en entrant à Stolzenfels.

L'intendant du domaine est là pour les recevoir. Si le visiteur qui se présente est un Allemand, un Français, un Russe, on lui dit : "Soyez le bien-venu ; vous pouvez visiter le château tout à votre aise, et satisfaire librement votre curiosité."

Si le visiteur est un Anglais, on lui remet une carte imprimée, contenant un avis rédigé à peu près en ces termes : "Messieurs les Anglais sont invités à ne rien toucher, à ne rien dégrader, à ne rien enlever. Il leur est formellement enjoint de ne pas s'écarter du guide chargé de les conduire, et sous les yeux duquel ils devront continuellement rester pendant le cours de leur visite."

Voilà un avis passablement injurieux et une précaution singulièrement offensante. Le trait est d'autant plus piquant qu'il frappe juste, car les voyageurs anglais ne peuvent se dissimuler, dans leur âme et conscience, que certains d'entre eux ont bien quelques titres à cette recommandation et à cette surveillance exceptionnelles. Leur réputation est faite : ils ont laissé partout des traces de leur passage ; ils aiment à emporter un souvenir matériel des lieux qu'ils visitent. Ce n'est ni l'avarice ni la cupidité qui les dirigent ; ils ne prennent pas pour tirer profit de leur butin : c'est une manie, un besoin de se créer un musée et de conserver des reliques de leurs pérégrinations. Si ce qu'ils s'approprient était à vendre, ils le paieraient volontiers ; mais faute de pouvoir acheter, ils dérobent. C'est ainsi qu'ils ont pillé les ruines de la Grèce ; c'est ainsi qu'ils s'en vont par le monde entier, ébréchant la pierre, écaillant le marbre, écornant le bois, écorchant les étoffes, escamottant un morceau de toutes choses précieuses et mémorables, et sachant se contenter d'un fragment quand ils ne peuvent pas emporter la chose entière.

Sur cet article, les Anglais ont des principes bien arrêtés : leur esprit de conquête et d'envahissement ne connaît pas de limites, et

ils ont fini par considérer ce pillage de touristes comme un droit consacré par l'usage. Jusqu'à présent, on n'y avait pas regardé de trop près ; une sorte de tolérance couvrait ces rapines ; mais la Prusse rhénane a donné l'exemple d'une juste sévérité ; cet exemple est menaçant et pourra bien devenir le signal d'une répression universelle ; en tous pays comme à Stolzenfels, on dira aux touristes anglais, lorsqu'ils entreront quelque part : "Regardez, mais ne touchez pas ;" et lorsqu'ils sortiront on ajoutera :—Ouvrez vos mains et retournez vos poches."—*Sicèle.*

— Nous apprenons que plusieurs églises catholiques vont être élevées ou viennent d'être consacrées sur divers points des Etats-Unis.

Le dernier dimanche d'août, une nouvelle église a été bénite à Ohio, sous le patronage de Saint-Joseph ; c'est le révérend Brunner, supérieur de la communauté du Précieux Sang, qui a fait la cérémonie.

Mgr. Hugues a consacré le 7 septembre, à New-Brighton, une église dédiée à saint Pierre. Le révérend M. Luhr a posé la première pierre d'une autre maison de prières dans la ville de Nouveau-Berlin, située à sept milles de Canton (comté de Stark). Les catholiques d'Ann-Harbour, dans le Michigan, ont eu le bonheur d'assister dernièrement à la consécration d'une église qu'ils ont élevée en l'honneur de saint Thomas. Enfin, le 4 septembre, Mgr. Fitz-Patrick a posé la première pierre d'une nouvelle église à Roxburg. La cérémonie s'est faite avec beaucoup de pompe.

— Une cérémonie religieuse importante a eu lieu hier dans la ville de Saintes, pour faire la translation solennelle des reliques de *Saint Eutrope*, décapité dans le deuxième siècle de notre ère, inhumé dans une église de cette ville, abandonnée depuis très longtemps, et dont les précieux restes ont été récemment retrouvés au milieu des ruines de cette église antique.

Douze prélats français, archevêques et évêques, parmi lesquels figure en premier rang Mgr l'archevêque de Bordeaux ; plus de mille prêtres, un immense concours de fidèles, accourus de tous côtés, dans la ville de Saintes, ont dû donner à cette auguste cérémonie un caractère tout particulier et très intéressant.

— On évalue à 30 millions de francs la somme que toutes les caisses d'épargne de France ont remboursée en dépassant les dépôts qui leur ont été faits depuis le premier janvier dernier.

### Mariages.

En cette ville, le 24 novembre, par Messire Fay, M. Godefroi Hamel, à Dlle. Lucie, fille ainée de feu Hypolite Lusignan, écuyer.

En cette ville, le 4, M. Wm. Boyd, de Chambly, à Elizabeth, fille de M. Wm. Watson, de Montréal.

En cette ville, le 4, d'abord à l'église paroissiale, par Messire Richard, et ensuite à Christ Church, par le Révd. M. Adamson, Eden Colville, M.P.P. à Ann, troisième fille du colonel Maxwell, ci-devant du 15<sup>e</sup> régiment.

### Morts.

En cette ville, le 10, après une longue maladie, Dame Louise Beaudry, veuve de feu M. Michel Arcouet, et mère de M. Casimir Arcouet de cette ville, à l'âge avancé de 82 ans.

En cette ville, le 5, Marie-Dine, enfant de Joseph Baby, écuyer, âgé de 17 mois.

En cette ville, le 8, Louise V., enfant de M. U. Boudreau, marchand, âgé de 12 mois.

A St. Léonard, le 10, M. Sidney Chapman, cultivateur.

A Paisley, Ecosse, le 15 ult., M. Peter Ewing, ci-devant de cette ville.

## PETITES AFFICHES.

### Assemblée de Montréal.

**A** UNE Assemblée des Citoyens de Montréal, tenue d'après avis public, à l'Hôtel Rasco, le 9 du courant, afin de réorganiser les Assemblées durant l'hiver, JOHN BOSTON, Ecuyer, fut appelé au fauteuil, et il fut

*Résolu*—Que la souscription soit la même que l'an dernier, DIX PIASTRES, et que les messieurs suivants composent le Comité pour aviser aux arrangements nécessaires, savoir :

JOHN BOSTON, ECR.  
HONBLE. C. S. DEBLEURY, M.P.P.  
ANDREW SHAW, ECR.  
CAPT. GORDON, 93<sup>e</sup> Rég.  
HARRISON STEPHENS, ECR.  
HONBLE. J. D. LACROIX,  
JAMES KNAPP, ECR.  
JOHN DESBOROUGH, ECR., R. A.  
CAPT STAVELEY, A.D.C.  
GEORGE DESBARATS, ECR.  
CAPT. POCKLINGTON, 52<sup>e</sup> Rég.  
JULES LAMOTHE, ECR.

Une liste de souscription est maintenant ouverte à l'Hôtel Rasco, et sera fermée aussitôt qu'on aura obtenu un nombre suffisant de Souscripteurs.

HENRY CHAPMAN,  
13 décembre, 1845. Secrétaire.

### BAIL DES PEAGES SUR LE CANAL DE CHAMBLY.

**A** VIS est par les présentes donné que des *SOU-MISSIONS* seront reçues jusqu'à LUNDI, le VINGT-NEUF de DECEMBRE prochain, des personnes désirant louer les Péages du Canal Chambly, dont la possession sera donnée au PREMIER de JANVIER prochain.

Les Soumissions devront être envoyées au COMMISSAIRE DES DOUANES, à Montréal, en marquant sur le revers "Soumissions pour les péages du Canal Chambly." On exigera des sûretés pour la somme de CINQ CENTS LOUIS, pour la bonne tenue des Ecluses du Canal et avoir un nombre suffisant d'employés pour les manœuvrer, tenir les Lampes en bon ordre pour lesquelles le contracteur fournira l'huile nécessaire, et pour la protection de toute la propriété appartenant au Bureau des Travaux mis sous la charge du surintendant des écluses ou du locataire.

Toute information concernant les revenus du Canal peut être obtenue, en s'adressant au bureau de l'Inspecteur-Général.

14 novembre 1845.

Les papiers-nouvelles de Montréal et de Québec sont priés de donner trois insertions au susdit avertissement et d'envoyer le compte à ce Bureau.

**O**N demande information sur un individu, ayant nom JOSEPH SEGUIN, autrefois de la Paroisse de St. Valentin, parti, il y a environ neuf ans, pour les Etats-Unis. On n'en a pas entendu parler depuis. MM. Les Curés, ou autres, qui pourraient donner quelque information sur cet homme, rendraient un grand service à sa famille.

S'adresser au Bureau de la *Revue Canadienne*.  
Montréal, 15 novembre, 1845.

### DR. D'ORSONNENS.

SECONDE porte à gauche sur la rue St. Louis, son encadrement avec la rue Sanguinet.

LA REVUE CANADIENNE paraît le Samedi de chaque semaine. Elle formera, pour l'année, un volume contenant la matière de plus de dix volumes grands in-octavo. Le journal sera imprimé sur beau papier, et la partie typographique et matérielle sera sans reproches.

On s'abonne à la *Revue Canadienne*, au bureau du journal, no. 7 rue St-Nicolas, ou aux bureaux du Rédacteur-en-chef, No. 15 rue St-Vincent, porte voisine de la *Minerve* ; et chez MM. Fabre et Cie., et C.P. Leprohon. Libraires de cette ville.

Un an . . . . . 20 chelins.  
Six mois . . . . . 10 ..  
Trois mois . . . . . 5 ..

LOUIS O. LE TOURNEUX,  
Rédacteur en chef et Propriétaire.

MONTREAL.  
IMPRIME PAR LOVELL ET GIBSON.